

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Vienne

DÉFENDRE - ANIMER - REPRÉSENTER - SOUTENIR - INFORMER - ACCOMPAGNER - INTERPELLER

 **Udaf**
Haute-Vienne
UNIS POUR LES FAMILLES



RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉALISÉ PAR L'UDAF DE LA HAUTE-VIENNE
AVRIL 2021

S O M M A I R E

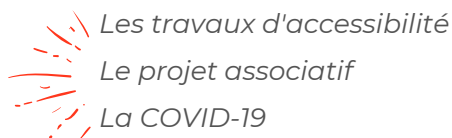
2 L'UDAF DE LA HAUTE-VIENNE

Edito du Président et de la Directrice Générale

Qui sommes-nous ?

2020 - Les chiffres clefs

2020 - Les projets



Le Conseil d'Administration

Les associations adhérentes

La représentation familiale

Les commissions et groupes de travail

15 LE SERVICE ACTION GÉNÉRALE ET PÔLE PARENTALITÉ

Vie de l'union

Pôle parentalité

Education et culture

19 LE SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)

23 LE SERVICE PROTECTION DE L'ENFANCE

25 LE SERVICE LOGEMENT

Familles Gouvernantes

Résidence-accueil

27 LE SERVICE CONSOMMATION BUDGET

Action éducative Budgétaire (AEB)

Point Conseil Budget (PCB)

Micro-crédit personnel

29 ACCÈS AU DROIT

31 RESSOURCES HUMAINES

33 RAPPORT FINANCIER

37 RAPPORT MORAL

39 ANNEXES

Fonctionnement actuel de l'organisation familiale

Organigramme de l'UDAF 87 au 31.12.20

Glossaire

42 NOTES

ÉDITO DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



Difficile de résumer l'année 2020 en quelques lignes...

L'image que nous retiendrons de cette année est une crise sanitaire qui a profondément bouleversé nos vies tant sur

le plan personnel que professionnel. Elle a mis au défi nos organisations, notre culture, nos libertés,...

Notre institution a donc dû faire preuve d'adaptation, parfois dans des délais record, relever de nouveaux défis et repenser nos engagements et nos métiers. Le sens de nos valeurs a ainsi été réaffirmé : solidarité, partage et respect.

Malgré ce contexte, l'UDAF de la Haute Vienne a su poursuivre ses engagements tant dans ses représentations que dans la gestion des services au bénéfice des usagers. Des projets plus spécifiques sont venus compléter ce quotidien, comme notre projet associatif 2020-2024 ou encore la finalisation des travaux de notre nouvel espace accueil.

Nos associations adhérentes ont également, durant cette crise sanitaire, pris leur responsabilité pour apporter des réponses aux besoins les plus urgents.

Je tiens ici à remercier administrateurs, salariés, représentants, bénévoles pour leur travail, leur solidarité et leur engagement sans faille.

Je vous laisse maintenant découvrir dans les prochaines pages de ce rapport d'activité, les missions et activités menées tout au long de cette année.

DOMINIQUE LE BAIL
PRÉSIDENT DE L'UDAF 87



Dans le cadre de mes nouvelles fonctions, me voilà dans l'exercice d'introduire le rapport d'activité 2020.

Cette année aura plus que jamais marqué les esprits. Elle nous aura obligés à sortir de notre zone de confort et à nous adapter en permanence afin de garantir la qualité de service à nos usagers. 2020 a chamboulé nos pratiques !

Si je devais résumer, cette année en un seul mot, ce serait "Adaptabilité", car il en a fallu à chacun d'entre nous : aux administrateurs pour assurer leur mission bien souvent à distance, aux salariés partagés entre présentiel et télétravail pendant plusieurs mois, sans parler de l'équilibre si fragile entre vie professionnelle et vie familiale notamment pendant les périodes de confinement. Je sais ô combien cela a pu être difficile, alors aussi, je souhaite ici les remercier sincèrement pour leur investissement, leur engagement, leur professionnalisme et leur patience de chaque instant.

Ce sont ces qualités qui font la force et la fierté de notre institution. L'année 2020 nous a mis à mal mais elle nous a prouvé que nous pouvions faire différemment tout en maintenant la qualité de nos services.

Ce rapport d'activité est le reflet du travail réalisé au sein de notre institution. Il met en lumière nos représentations et le travail du quotidien si importants mais également les projets menés en complément toujours dans l'optique de répondre aux besoins des familles de notre département.

Bonne lecture,

MARIE-CHARLOTTE DESVAUX
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UDAF 87

QUI SOMMES-NOUS ?



Notre rapport d'activité est établi conformément à l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles.

NOTRE IDENTITÉ



NOM : UDAF de la Haute-Vienne

Domiciliée au : 18 avenue Georges et Valentin Lemoine 87065 Limoges cedex

Téléphone : 05 55 10 53 60

Email : udaf87@udaf87.asso.fr

Personnes ayant qualité pour représenter l'établissement conformément aux statuts :

Le Président du Conseil d'Administration : Monsieur Dominique LE BAIL

Et conformément au document unique de délégation du 1er février 2016 et à la délégation de pouvoirs du 1er février 2016 :

La Directrice Générale : Madame Marie-Charlotte DESVAUX

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La création de l'UNAF et des UDAF par ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 donne mission officielle à l'UDAF de :

DONNER AVIS

aux Pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial notamment auprès des acteurs politiques et institutionnels locaux.

REPRÉSENTER

officiellement l'ensemble des familles, dans les divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'état, la Région, le Département, la Commune.

GÉRER DES SERVICES

d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estiment devoir lui confier la charge.

ESTER EN JUSTICE

pour toutes actions civiles de défense des intérêts matériels et moraux des familles.

AU COEUR D'UN RÉSEAU NATIONAL

L'UDAF 87 de la Haute-Vienne n'agit pas seule, elle fait partie d'un réseau national composé de 99 UDAF et 13 URAF. L'URAF Nouvelle-Aquitaine s'est constituée en janvier 2016.



Les deux premières missions sont d'ordre général et certaines actions sont conventionnées dans le cadre des conventions d'objectifs UNAF/UDAF 2016-2020.

L'UDAF 87 gère plusieurs services reconnus d'intérêt général (3e mission) qui proposent des accompagnements adaptés aux problématiques des personnes tels qu'un service de mandataire judiciaire à la protection juridique des majeurs (MJPM); de délégué aux prestations familiales (DPF); de micro-crédit; d'aide éducative budgétaire (AEB); d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF); de Points Conseil Budget (PCB); d'un pôle logement regroupant le dispositif Familles Gouvernantes et une Résidence-Accueil.

CHIFFRES CLÉS 2020

100

SALARIÉS

6

VOLONTAIRES EN
SERVICE CIVIQUE

76

REPRÉSENTANTS UDAF
DANS 77 ORGANISMES
PUBLICS OU CCAS

25

PERMANENCES ACCÈS
AU DROIT

22

ADMINISTRATEURS

2

POINTS CONSEIL
BUDGET

20

PRÊTS MICRO-CRÉDIT
PRÉSENTÉS

21

COLOCATAIRES FAMILLES
COUVERNANTES

20

RÉSIDENTS À
BELLAC

2 127

MESURES DE PROTECTION
JURIDIQUE EN FAVEUR
DES MAJEURS

17

PRÊTS MICRO-CRÉDIT
ACCORDÉS

86

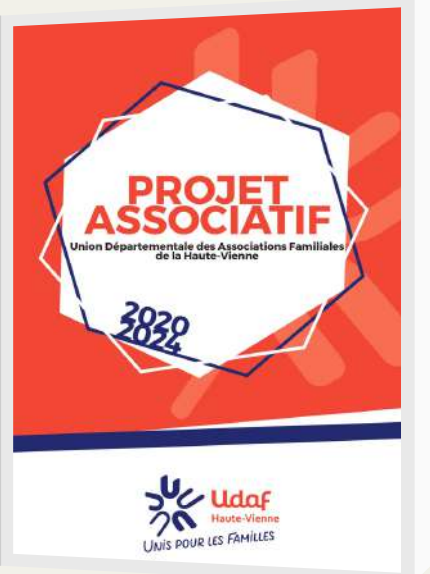
ENFANTS
ACCOMPAGNÉS

PROJETS 2020

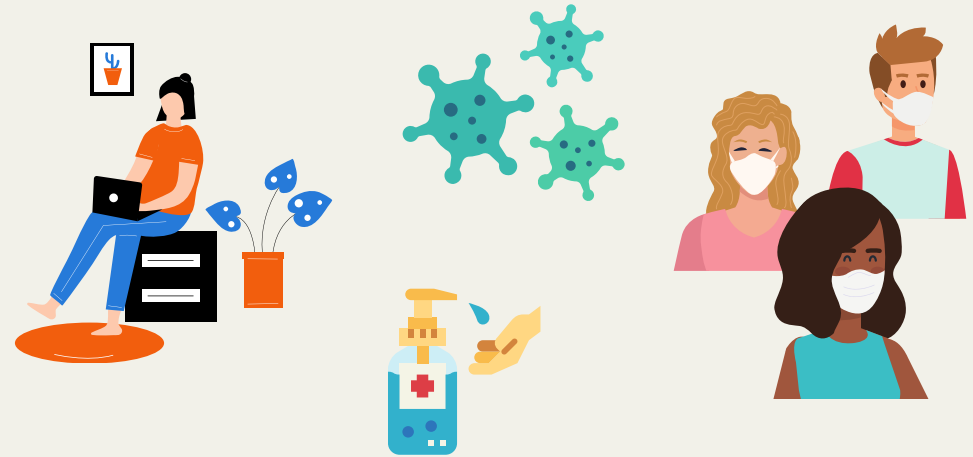


Malgré la crise sanitaire de la COVID-19 qui a fortement impacté l'Institution, deux grands projets ont rythmé l'année 2020 : la mise en conformité de l'accueil de l'UDAF 87 pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que le projet associatif qui va déterminer les axes et orientations de l'UDAF pour les 5 années à venir.

PROJET ASSOCIATIF 2020-2024



CRISE SANITAIRE - COVID-19



TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUEIL



INTRODUCTION du président

Messieurs, Mesdames,

C'est un plaisir que je vous présente le projet associatif de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Vienne 2020-2024.

Cet acte II de notre projet associatif est le prolongement du premier, il est et sera le fondement de notre association. Il affirme et rappelle le sens de notre mission, nos valeurs, nos orientations et nos engagements.

Il a été consacré suite à une large réflexion participative et collective par les administrateurs et salariés. Quelle est son importance ?

Le souhait que ce projet associatif soit notre ligne de conduite, notre feuille de route pour nos orientations et nos actions pour les cinq années à venir. Notre vision, nos missions et nos stratégies sont nos outils pour mettre en œuvre ce projet ainsi que 4 axes principaux :

- renforcer l'accompagnement des familles,
- affirmer notre gouvernance,
- mettre en œuvre une stratégie de communication,
- promouvoir le développement durable à tous les niveaux de notre structure.

Il est ainsi un moyen de clarifier notre engagement fort pour être et rester un interlocuteur privilégié auprès des Pouvoirs Publics pour la défense et l'intérêt des familles !

Bonne lecture,

NOS VALEURS

La famille joue un rôle social fondamental pour la société. Dans ces temps, les administrations se consacrent et les citoyens se mobilisent. L'UDAF de la Haute-Vienne a fait de ces valeurs familiales profondément l'un des piliers de sa vie associative. Une vie associative proche des besoins et tournée vers la promotion et la valorisation des droits des familles des personnes. Les actions menées par l'association de notre large tissu associatif doivent respecter un certain nombre de valeurs essentielles dans le cadre de cette mission. Trois de ces valeurs priorisées sont les suivantes :

Solidarité : Avec les familles, les associations, les bénévoles et les professionnels dans le mouvement de l'engagement de chacun pour se soutenir et avancer ensemble.

Respect : C'est l'acceptation des différences, des choix de vie et des opinions. Au-delà des appartenances idéologiques, politiques, culturelles ou des particularités et difficultés. Chaque individu mérite le respect et la considération.

Pluralisme : La vie associative de l'UDAF de la Haute-Vienne est riche de sa diversité. Elle se mesure à ses échanges avec toutes les associations et de leurs singularités. Le pluralisme est essentiel dans la promotion et la valorisation des droits de toutes les familles et des personnes.

NOS MISSIONS

L'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Vienne est une association déclinée par l'intermédiaire de 1943. 832 adhérents les adresses matérielles et morales de l'ensemble des Familiales de la Haute-Vienne.

DONNER AVIS : L'UDAF 87 donne avis aux Pouvoirs Publics sur les questions liées à la famille. Elle entretient des contacts réguliers avec les services politiques et institutionnels locaux.

GÉRER DES SERVICES : L'UDAF 87 gère nos services sociaux familiaux dont les Pouvoirs Publics entièrement devant lui confier la charge. Ces services répondent à des besoins qui ne sont pas satisfaits et financés d'une manière politique ou liée avec le projet institutionnel. L'UDAF intervient sur l'ensemble des questions relatives à la famille et veille à ne pas se substituer aux associations familiales.

ESTER EN JUSTICE : L'UDAF 87 peut intervenir pour rendre justice civile ou défendre des intérêts matériels et moraux des familles.

LA GOUVERNANCE

L'UDAF de la Haute-Vienne se organise son réseau autour d'instances démocratiques, à partir de conseils et d'un règlement intérieur en conformité avec ceux du RNAPF et validés en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : 20 à 16 membres élus.

BUREAU : Dont le président, Vice-présidents, un secrétaire, un trésorier.

PERSONNEL : Salariés engagés dans la vie institutionnelle et les services aux familles.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Composée de membres actifs, délégués des mouvements familiaux.

PROJETS 2020

PROJET ASSOCIATIF 2020-2024

Les projets et orientations de l'UDAF 87 ont été déterminés suite à une vaste réflexion engagée en 2019, associant bénévoles et salariés. Ils traduisent une intention qui s'appuie, sur les statuts de l'association et les valeurs partagées. Ils ont un rôle fédérateur et permettent de déterminer une réflexion stratégique. Ils donnent une direction, un sens à nos actions.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET DES FAMILLES

1

L'UDAF entend accroître ses actions bénévoles en faveur des familles. Des actions qui correspondent à son engagement et pas seulement à une obligation légale. Le rôle d'observatoire des familles et les représentations participeront à la légitimité de l'institution et au développement de services pour un accompagnement renforcé des personnes et des familles.

AFFIRMER LA GOUVERNANCE

2

L'UDAF ambitionne d'affirmer sa gouvernance pour légitimer ses instances et ses représentations auprès des administrés, des organismes, des publics et des acteurs de l'Union. Au sein de ses autorités démocratiques, les liens entre administrateurs et salariés seront renforcés pour se retrouver dans une culture commune.

COMMUNIQUER

3

L'UDAF de la Haute-Vienne souhaite mettre l'accent sur sa communication interne et externe avec l'utilisation accrue et efficace des canaux existants et la création de nouveaux outils. Ils serviront notamment à informer les représentants et à les faire connaître au niveau des associations, des services et du réseau. Ils serviront aussi à installer la légitimité de l'Union dans sa représentation des familles.

MAINTENIR ET DÉVELOPPER UN RÉSEAU PARTENARIAL

4

L'UDAF de la Haute-Vienne entretient des relations partenariales multiples par le biais de son service de protection et d'accompagnement ou dans l'accomplissement des actions familiales. Il faudra continuer de les multiplier, de les enrichir et de les faire connaître afin que ces partenariats participent au développement associatif et au soutien de l'activité des associations adhérentes.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUEIL DE L'UDAF 87

En concertation avec le Conseil d'Administration et une commission interne, l'UDAF 87 a démarré un vaste chantier de mise en conformité de l'accès à ses locaux.

Les travaux d'accessibilité ont démarré en novembre 2019 et se sont achevés fin 2020. Certains espaces au RDC ont été redéfinis et modernisés dont l'accueil, la salle d'attente ainsi que l'espace courrier.

L'UDAF 87 s'est également dotée d'un "monte-personne", essentiel pour l'accueil de personnes à mobilité réduite. Les travaux ont également permis de créer de nouveaux espaces pouvant accueillir des réunions au RDC.



PROJETS 2020

CRISE SANITAIRE - COVID 19

Dans un souci de cohérence avec les directives gouvernementales, l'UDAF 87 a réalisé un plan de continuité d'activité (PCA) qui s'inscrit en lien avec le plan national de prévention et de lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Ce plan permet de répondre à l'exigence de maintenir la continuité des activités au niveau le plus élevé possible, en assurant impérativement les missions essentielles, en mettant en oeuvre des mesures de protection du personnel et enfin, en limitant autant que possible la propagation du virus.

La mise en oeuvre de ce plan a impliqué des changements dans l'organisation de l'UDAF 87 puisqu'il fallu imaginer de nouveaux fonctionnements des services essentiels, mis en difficulté par les confinements, avec une possibilité d'absentéisme, la formation des personnels remplaçants et le respect impératif des règles sanitaires.

Pour assurer la santé et la sécurité des salariés, l'UDAF a mis en place :

- Prêt du matériel informatique dans le cadre du télétravail
- Distribution des masques en tissu de catégorie 1 et chirurgicaux
- Installation de plexiglass dans tous les bureaux collectifs, si nécessaire, accueil et salles de permanence
- Distribution et mise à disposition du gel hydroalcoolique

L'année 2020 restera gravée dans les esprits comme l'année où un virus a paralysé la planète entière et a complètement modifié nos modes de vie, nous obligeant à revoir nos organisations personnelles et professionnelles.

Afin de lutter contre la propagation de la Covid-19, l'UDAF 87 a dû repenser son organisation interne et les consignes sanitaires édictées par les pouvoirs publics ont été appliquées au sein de l'entreprise.

Calendrier de l'organisation interne en 2020

- Mars à fin mai 2020 - télétravail total pour l'ensemble des salariés
- Juin 2020 - 1 jour sur site + 4 jours de télétravail
- Juillet-août 2020 - 2 jours sur site + 3 jours de télétravail
- Septembre à octobre 2020 - retour sur site pour tous
- Novembre 2020 - retour en télétravail total
- Janvier 2021 - mise en place de la rotation (2 à 3 jours sur site)

En mars dernier, l'annonce du premier confinement a obligé l'UDAF 87 à réagir immédiatement pour la mise en télétravail total de ses salariés. Après la phase d'agitation et de stupeur, il a été forcé de constater l'efficacité avec laquelle le télétravail s'est mis en place naturellement dans la structure.

Malgré un contexte incertain et environnement peu habituel, les salariés de l'UDAF 87 ont redoublé d'efforts pour maintenir un service de qualité aux usagers de l'Institution.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Il est composé de 22 administrateurs. Un nouvel administrateur a rejoint le conseil en 2020 : Monsieur Patrick Broussaud.

Le CA s'est réuni 5 fois en 2020 dont 3 en visioconférence et a abordé notamment les sujets suivants : la convention avec la CAF / le projet associatif / les travaux d'accessibilité de l'UDAF / le renouvellement des représentants (CCAS, URAF, MSA,...) / la réponse à l'appel à projet PCB....

LE BUREAU



DOMINIQUE LE BAIL
PRÉSIDENT
AFR
(DÉSIGNÉ)



MONIQUE LABUSSIÈRE
VICE-PRÉSIDENTE
LA FAMILLE DU CHEMINOT
(DÉSIGNÉE)



EVELYNNE CACERES
VICE-PRÉSIDENTE
CSF
(ÉLUE)



VICTOIRE BRUNEAU
VICE-PRÉSIDENTE
AFC
(DÉSIGNÉE)



ANNICK ALLARD
SECRÉTAIRE
AFC
(ÉLUE)



GILLES BERTON
SECRÉTAIRE ADJOINT
CSF
(DÉSIGNÉ)



AXEL DE MOHRENSCHILDT
TRÉSORIER
EFA
(DÉSIGNÉ)



WALI NOURESTANI
TRÉSORIER ADJOINT
MFR
(DÉSIGNÉ)

LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



SYLVIANE AUDRY
AFR
(ÉLUE)



PATRICK BROUSSAUD
ACTID 87
(DÉSIGNÉ)



ALAIN COUEGNAS
AFR
(DÉSIGNÉ)



VÉRONIQUE DELAYGUE
AFC
(DÉSIGNÉ)



JEAN-FRANÇOIS DUSSERVAIS
CSF
(DÉSIGNÉ)



PIERRE DREVON
AFP
(DÉSIGNÉ)



CLAUDINE FRICONNET
APF FRANCE HANDICAP
(DÉSIGNÉE)



BRUNO GUÉRIN
AFC
(COOPTÉ)



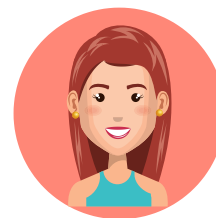
DANIELLE GRENIER
FONDATION DELTA PLUS
(DÉSIGNÉE)



MARIE-FRANCE LAROCHE
AFTC
(DÉSIGNÉE)



ODILE LEVEL
UNAFAM
(DÉSIGNÉE)



SÉVERINE ROGER-LEBRUN
JUMEUX ET PLUS
(ÉLUE)



BÉATRICE TARDIF
AFR
(ÉLUE)



PATRICIA TOUMIEUX
LA FAMILLE DU CHEMINOT
(ÉLUE)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Le jeudi 17 septembre 2020, l'UDAF de la Haute-Vienne a tenu son Assemblée Générale Ordinaire au Conseil Départemental de la Haute-Vienne à Limoges.

Initialement prévue en juin, cette dernière a dû être reportée en raison de la pandémie de la COVID-19 et des restrictions sur les rassemblements. Elle a été proposée en présentiel et visioconférence.

HOMMAGE

Nous profitons de la rédaction de ce rapport d'activité, pour rendre un hommage à Monsieur Alain Couegnass, qui nous a quitté fin 2020. Administrateur au sein de notre association depuis près de dix ans, il a activement œuvré à la défense des intérêts matériels et moraux des familles du département.

ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

Les associations familiales oeuvrent au quotidien au plus près des familles en développant des actions, des services d'intérêt familial, conformes aux attentes et besoins exprimés par celles-ci. Elles sont force de propositions et à l'initiative de nombreux projets. Elles mobilisent bon nombre de bénévoles sur le territoire de la Haute-Vienne.

MOUVEMENTS/ ASSOCIATIONS À BUT GÉNÉRAL

ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE

2 associations / 100 familles /
295 suffrages

Les AFC sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille, à la lumière de l'enseignement de l'Église catholique.

CONFÉDÉRATION FAMILIALE DES FAMILLES

5 associations / 275 familles /
832 suffrages

Association familiale ayant quatre secteurs d'activité : l'éducation, l'habitat, la consommation / santé et la culture / loisirs.

FÉDÉRATION FAMILLES RURALES

14 associations /
944 familles / 2362 suffrages

Association nationale qui agit en faveur des familles sur tout le territoire. La fédération coordonne, anime et représente le réseau départemental Familles Rurales, en accompagnant les associations et les territoires ruraux dans une dynamique de développement local.

ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE

74 familles / 192 suffrages

L'AFP 87 a pour objet la défense et la représentation auprès des pouvoirs publics, de l'ensemble des intérêts, moraux, matériels et financiers, des familles. Elle mène ses actions en faveur d'une éducation solidaire et populaire, sur la base de valeurs chrétiennes.

ASSOCIATIONS À BUT GÉNÉRAL

MFR

321 familles / 723 suffrages

La Maison Familiale Rurale PERIGORD LIMOUSIN est un établissement de formation par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et forme les jeunes pour les métiers de l'agriculture, du cheval et du service à la personne.

LA FAMILLE DU CHEMINOT

54 familles / 100 suffrages

Depuis 1943, La Famille du Cheminot ne cesse de promouvoir et de défendre la famille auprès de la SNCF et des Pouvoirs Publics et de porter une assistance matérielle et morale aux familles qui la composent.

ADPEDA 87

11 familles / 22 suffrages

Source d'informations et d'entraide, l'ADPEDA 87 veut éviter l'isolement des parents confrontés à la découverte de la surdité de leur enfant

ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION

33 familles / 92 suffrages

EFA est un mouvement tourné vers l'enfance : l'association agit en priorité dans l'intérêt de l'enfant et pour son droit à avoir une famille.

UNAFAM

88 familles / 219 suffrages

Réseau bénévole d'entraide et de défense des intérêts, l'Unafam est une association reconnue d'utilité publique. Elle accueille, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques et défend leurs intérêts communs.

JUMEAUX ET PLUS

57 familles / 260 suffrages

Constituée de parents de multiples, tous bénévoles, l'association a pour vocation l'entraide et le soutien moral et matériel des parents de jumeaux, triplés ou plus.

APF FRANCE HANDICAP

131 familles / 258 suffrages

L'Association des Paralysés de France (APF) est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille.

ASSOCIATIONS LOCALES & INDÉPENDANTES

ACTID 87

759 familles / 1218 suffrages

ACTID 87 est une association à but non lucratif «loi 1901», qui compte près de 150 salariés dont la mission est d'intervenir à domicile auprès des personnes en situation de handicap, des personnes fragilisées et des familles socialement en difficulté, dans le 87.

ASSOCIATION DE FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET DE CÉRÉBRO-LÉSÉS

66 familles / 154 suffrages

L'AFTC Limousin regroupe et accompagne des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés.

APPELAP

37 familles / 74 suffrages

Le parrainage d'enfants est connu, surtout pour apporter de l'aide auprès d'enfants du tiers-monde. APPELAP propose et soutient le parrainage de proximité, elle oeuvre dans l'intérêt des familles et pour le bien-être des enfants.

LE FOURNIL

50 familles / 79 suffrages

Le fournil est une association qui vient en aide aux familles touchées par la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DE LA FONDATION DE DELTA PLUS

97 familles / 235 suffrages

Elle regroupe des parents et amis de personnes handicapées et/ou fragiles et/ou en situation de dépendance.

ODYSSÉE DES DYS

11 familles / 35 suffrages

L'Odyssée des Dys est une association, créée par des parents d'enfants "dys", qui vient en aide aux personnes ayant des troubles des apprentissages et à leur famille.

SOLIDARILAIT 87

14 familles / 44 suffrages

Soutenir et informer les mères ayant fait le choix de l'allaitement au sein tout en respectant le projet de chaque femme, de chaque couple. Ateliers et soutien à la parentalité.

2020



35 ASSOCIATIONS
ET
10 MOUVEMENTS
FAMILIAUX
ADHÉRENTS



3064 FAMILLES

REPRÉSENTATION FAMILIALE



Pour faire entendre la voix des familles, l'UDAF de la Haute-Vienne mandate des représentants familiaux au sein de nombreuses instances de son département. La représentation des familles est l'une des plus importantes missions des udaf. Ces représentations permettent à l'UDAF d'enrichir l'analyse de la situation des familles en Haute-Vienne afin de comprendre au mieux leurs difficultés et leurs besoins. Nos représentants sont accompagnés et régulièrement formés par nos services.



SANTÉ & ACTION SOCIALE

Caisse d'allocations familiales / Caisse Primaire d'Assurance Maladie / Commission intercommunale d'accessibilité du Haut Limousin en Marche / Centre Hospitalier Esquirol - Conseil de Surveillance / Centre La Chênaie - Commission des usagers / Clinique des Emailleurs - Commission des usagers / Clinique St Maurice La Jonchère - Commission des usagers / Collectif SISM / Commission départementale de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS) / Conseil Territorial Santé 87 / Hôpital de jour Baudin - Commission des usagers / Hôpital intercommunal du Haut Limousin - Commission des usagers / Santé Service Limousin - Commission des usagers / Mutualité Sociale Agricole / Comité de recours Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) / Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie



HABITAT LOGEMENT CADRE DE VIE

Association départementale pour l'information sur le logement (ADIL) / Collectif Dessine-moi un logement / Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) / Commission de médiation Dalo / Conférence intercommunale du Logement / ODHAC / Office public de l'habitat Limoges Métropole / Office public de l'habitat St Junien / Office public de l'habitat St Yrieix / Plans locaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) / SIAO (services intégrés de l'accueil et de l'orientation) / SOLIHA (solidaires pour l'habitat)



ENFANCE JEUNESSE FAMILLE ÉDUCATION

Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) / Lire et faire lire / Centre d'information aux droits des femmes et des familles / Comité de pilotage d'action contre les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes / Commission d'agrément à l'adoption / Commission départementale accueil des jeunes enfants / Commission de sélection dispositif expérimental prise en charge mineurs non accompagnés / Conseil de famille des pupilles de l'Etat / Conseil départemental jeunesse, sport et vie associative / Observatoire protection de l'enfance / Schéma d'accessibilité des services au public - Petite enfance jeunesse - Comité de direction - Groupe de travail (3)



VIE QUOTIDIENNE

Bureau d'aide juridictionnelle / Collège départemental consultatif FDVA / Comité de pilotage - Education routière / Comité local des usagers - Direction des finances publiques / Conseil départemental d'accès au droit / Commission départementale de la cohésion sociale / Commission consultative des services publics locaux du Syded / Jury professions funéraires / Sélection d'appel à projets Etat

2020



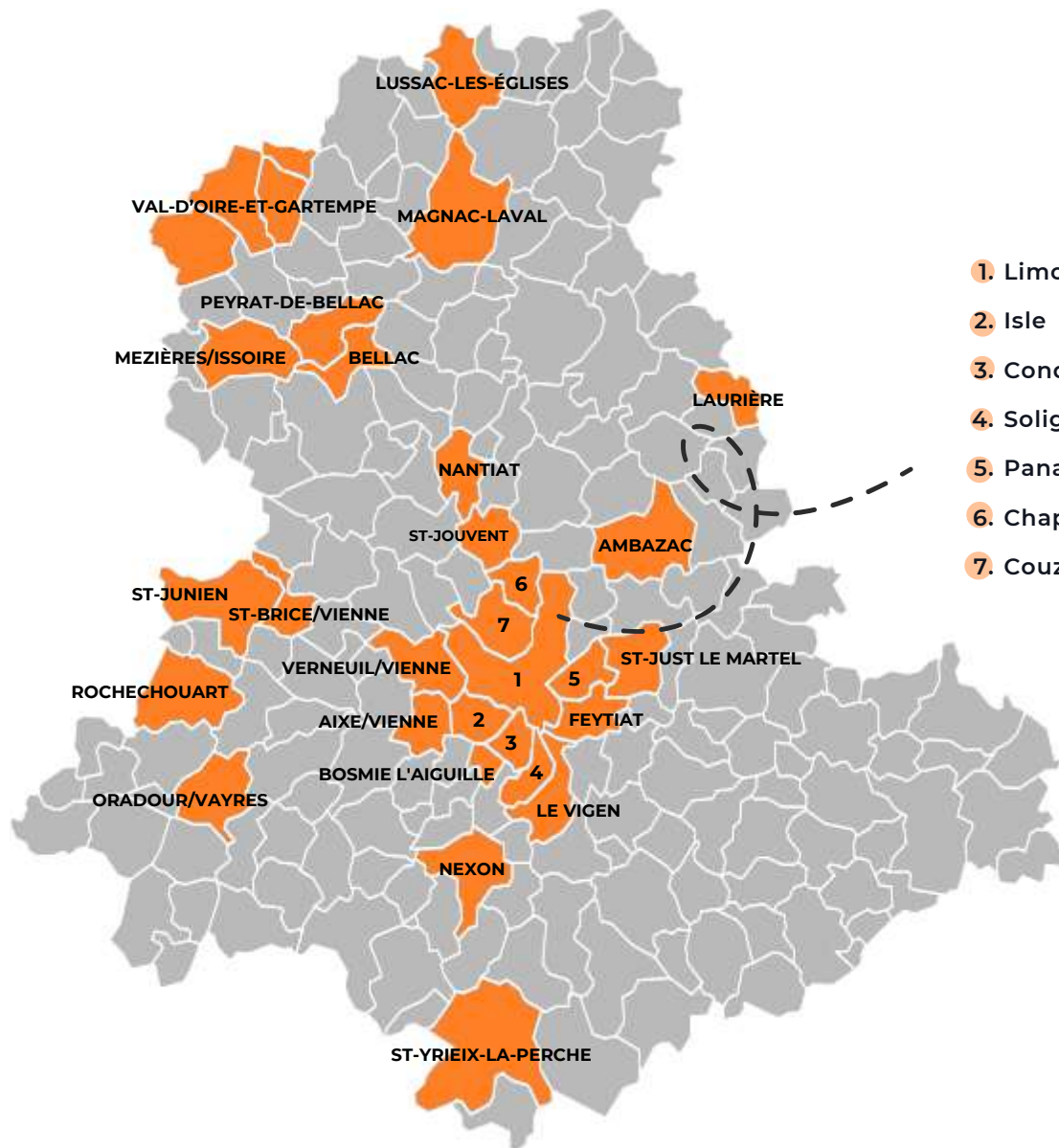
L'UDAF 87 compte 46 représentants familiaux dans 48 organismes publics.

REPRÉSENTATION FAMILIALE EN CCAS/CIAS*



L'année 2020 a été marquée par le renouvellement des Conseils d'Administration des CCAS et CIAS* à l'occasion des élections municipales. Au sein de ces CA, l'UDAF en tant qu'association familiale, bénéficie d'un siège destiné à un représentant de son institution. Le représentant familial intervient alors auprès des autres acteurs locaux afin d'améliorer la vie des familles sur le territoire.

En 2020, les nouveaux représentants CCAS ont été formés sur le rôle et la mission qui leur incombe.



2020

L'UDAF 87 compte 30 représentants familiaux dans 29 CCAS dont 2 CIAS (Haut Limousin en marche / Pays de Nexon Monts de Châlus).

*CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

GROUPES DE TRAVAIL, GROUPES DE RÉFLEXION



Au-delà des représentations de l'UDAF de la Haute-Vienne dans divers organismes, l'UDAF 87 rencontre divers partenaires institutionnels et participe à divers travaux de réflexion et groupes de travail au sein de nombreuses instances départementales, régionales et nationales.

La crise sanitaire a fortement impacté les rencontres institutionnelles et groupes de travail. Ils ont de fait été fortement limités en 2020 et/ou proposés ponctuellement en visioconférence.

LA PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE*

Participation institutionnelle

- Conseil Départemental d'Accès au Droit
- ODPE (Protection de l'enfance)
- SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation)
- Bilan national et colloque Lire et faire lire
- Participation à la journée nationale microcrédit UNAF
- Participation AG UNAF
- Rencontres Présidents/Directeurs

Rencontres

- Rencontre avec le Président du Conseil Départemental
- Rencontre avec le Tribunal d'Instance

En 2020, le temps de bénévolat du Président est estimé à environ 150 heures sur l'année.

Groupes de travail

- Collectif SISM (semaines d'information sur la santé mentale)
- Schéma départemental des services aux familles
- Groupe de travail national Familles Gouvernantes

LES COMMISSIONS UDAF 87

Chacune de ces commissions rend compte et soumet ses propositions à l'approbation du Conseil d'Administration. En fonction des thématiques abordées, des membres d'associations ou des partenaires sont invités à venir enrichir les échanges au sein des différentes commissions.

- Commission de Contrôle
- Commission Financière
- Commission Travaux
- Commission CAF
- Commission Logement
- Commission Santé
- Commission CCAS
- Commission éducation
- Commission enfance Famille
- Commission Ad'Hoc Projet Associatif
- Commission Développement Associatif

ACTION GÉNÉRALE & PÔLE PARENTALITÉ



Ce service pour a objet la mise en œuvre des obligations statutaires inhérentes au bon fonctionnement de l'Institution inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, la coordination de l'action institutionnelle et le développement des actions en faveur des familles. Le service est composé d'une assistante de direction, d'une animatrice départementale et d'une assistante de développement de la vie associative.

VIE DE L'UNION

Le service est l'interlocuteur privilégié des associations adhérentes, des représentants et des partenaires associatifs et institutionnels de l'UDAF. Il assure :

- l'organisation matérielle et administrative des réunions du Bureau, du CA, de l'AG et des différentes commissions et groupes de travail ;
- le suivi administratif des listes d'adhérents des associations et des fédérations ; le suivi des représentations (renouvellement, désignation...);
- les relations et un soutien aux associations familiales adhérentes ;
- la mise en œuvre et le suivi du plan de développement associatif ;
- le suivi des actions liées à la convention d'objectifs signée avec l'UNAF ;
- le développement de collaborations avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire permettant de collecter des données sur la vie des familles pour alimenter nos travaux internes et nos représentations.

DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Depuis 2014, le développement associatif est un axe prioritaire pour l'UDAF 87. L'objectif est de susciter l'adhésion de nouvelles associations (dont les statuts sont conformes au Code de l'Action Sociale et des Familles) mais également d'accompagner et d'apporter un soutien à nos associations adhérentes en :

- diffusant et relayant diverses informations en lien avec les problématiques des associations ainsi que de promouvoir leurs différentes manifestations annuelles ;
- étant acteur de leurs projets : accompagnement dans la réalisation de documents de communication et la mise en oeuvre d'actions;
- proposant des temps d'échanges entre bénévoles.

Le projet associatif de l'UDAF 87, projet de 2020 (p.7) a permis de redéfinir les axes importants à privilégier pour 2020-2024.

COMMUNICATION

Dans le cadre du développement associatif et en réponse à la crise sanitaire, l'UDAF 87 a choisi d'investir les réseaux sociaux afin de communiquer plus largement et de pouvoir maintenir le lien avec l'ensemble de ces partenaires et du grand public :



Afin de faire connaître les positions prises par l'UDAF et le mouvement familial, les communiqués de presse UNAF sont envoyés à la presse locale, aux associations adhérentes, aux administrateurs, aux représentants et aux salariés de l'UDAF.

Le bulletin d'information sur la vie familiale qui était adressé semestriellement aux partenaires de l'UDAF 87 a été repensé en mars 2020 et est désormais proposé en version électronique et envoyé mensuellement à l'ensemble des salariés et partenaires qui souhaitent le recevoir.

LA FONCTION D'OBSERVATOIRE DES FAMILLES

Nos représentations, ainsi que nos services constituent un lieu d'observation des difficultés rencontrées par les familles en Haute-Vienne :

- **Observation régional et départemental des familles** : les enquêtes réalisées donnent une photographie des familles de la région et du département en lien avec une thématique donnée.
- **Comité de pilotage Observatoire des familles** : un administrateur UDAF participe au comité de pilotage national mis en place par l'UNAF.

2021

L'UDAF 87 entend poursuivre la dynamique présentée ci-contre en renforçant notamment son accompagnement des associations adhérentes et en déployant sa stratégie de communication.

Etre à l'écoute des attentes et besoins des familles, les accompagner et les soutenir au quotidien est une priorité pour l'UDAF de la Haute-Vienne et des associations qui la composent. Depuis 7 ans, l'UDAF a fait le choix de mener directement et au plus près des familles des actions répondant à des besoins non couverts, c'est pourquoi elle a investi trois domaines qui lui semblent prioritaires pour favoriser la réussite et le bien-être des enfants, promouvoir les compétences et renforcer le pouvoir d'agir des familles.

LES ESPACES PARENTS EN MILIEUX SCOLAIRES

Nous en sommes convaincus, de bonnes relations et une coopération active entre les familles et l'école favorisent la réussite des enfants. Afin de contribuer à la réussite de tous les élèves, « le café des parents » se veut un espace convivial et accueillant, propice aux échanges entre le personnel de l'établissement et les familles et entre les parents dans leur diversité. Ce lieu d'échange ouvert à toutes les familles donne l'exemple aux enfants d'une mobilisation collective pour créer un espace au sein duquel les différents acteurs éducatifs se retrouvent pour discuter des enjeux liés à leur scolarité.

Les problématiques abordées lors de ces rencontres peuvent être : l'orientation, l'aide aux devoirs, l'absentéisme, le décrochage scolaire, le harcèlement entre pairs, le sommeil, l'alimentation, le numérique et les usages de l'Internet. L'objectif est de créer un espace d'échange qui renforce les relations école/parents grâce à de nouveaux modes de communication, permettant le partage d'expériences et confortant chacun dans ses compétences. Un "espace parent" au sein de l'établissement est conçu avant tout comme un espace de socialisation qui a vocation à faciliter les relations école-famille et favoriser la réussite de tous les élèves.

En 2020, malgré un contexte contraint, le café des parents s'est adapté en proposant des temps d'échange par téléphone, en visio ou dans des parcs publics afin de répondre au mieux aux règles sanitaires.

Plus que jamais dans cette période, les familles ont apprécié le soutien et l'accompagnement proposé ainsi que la valorisation de leur capacité d'adaptation face à une situation inédite venue bouleverser durablement le quotidien et les habitudes des familles.

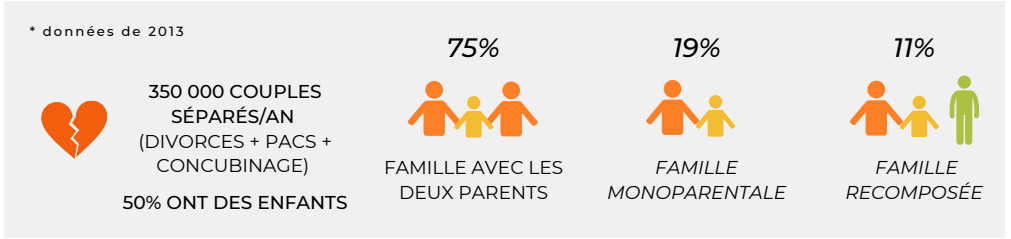
Si les questions les plus couramment abordées sont en lien avec les usages du numérique, les conditions de la réussite scolaire ou l'orientation, depuis quelques mois, il est de plus en plus souvent question de la violence et du harcèlement. Cette question fera d'ailleurs l'objet d'une réflexion et de la mise en œuvre d'une action spécifique en lien avec les familles d'une part, mais aussi avec l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels engagés d'autre part, à commencer par l'Education Nationale.

Malgré la crise sanitaire, le café des parents a été maintenu et adapté à la situation (temps d'échange par téléphone, en visio, à l'extérieur...).



Cette action est en lien direct avec la volonté de l'UDAF de renforcer les collaborations familles/école. Elle répond aux préoccupations des familles de protéger leurs enfants et de contribuer à offrir un climat serein d'apprentissage à tous les élèves.

LA PLACE DE L'ENFANT DANS LES SÉPARATIONS PARENTALES ET LA MISE EN RÉSEAU DES PARENTS



Dans le cadre des actions de son pôle parentalité, l'UDAF 87 souhaite proposer en complément des dispositifs existants un lieu d'écoute pour les enfants vivant ou ayant vécu la situation de séparation de leurs parents, afin de permettre à chacun de se réapproprier une place, un rôle dans une configuration nouvelle et complètement inédite. Elle entend par ailleurs développer un projet cohérent en adossant à cette action :

- Une proposition d'intervention en terme d'accompagnement budgétaire afin de prévenir les difficultés liées aux conséquences économiques d'une séparation pour chaque parent.
- La création d'un groupe d'entraide pour des pères dans la séparation avec au préalable la réalisation d'une enquête qualitative permettant de mieux connaître le vécu de ces pères, leurs attentes et besoins en vue d'ajuster au mieux les propositions d'actions.
- Une journée d'Etude (soutenue par la Mairie de Limoges et la CAF dans le cadre de la Semaine des Familles) à destination des professionnels visant à améliorer la connaissance des différents intervenants mobilisables pour soutenir les familles, en collaboration avec France Victimes, Alsea Trait-d'Union, et Reliance.

Voici donc quatre actions que l'UDAF souhaite mettre en cohérence dans un projet global d'accompagnement et de soutien des familles. L'objectif est de préserver l'intérêt de l'enfant et la relation avec chacun des parents quand c'est possible, ainsi que réussir à "faire famille" dans cette nouvelle configuration.

En raison du confinement de novembre, les 4 ateliers ont dû être reportés au printemps 2021.

Separation parentale
ESPACE DE PAROLE POUR LES ENFANTS DE 6 À 11 ANS

Cycle de 4 ateliers, les jeudis
02 - 09 ET 23 NOVEMBRE 17H15 - 19H15 | 7 DÉCEMBRE 17H15 - 19H15

à l'UDAF 87 - 18 ave. G. et V. Lemoine, Limoges

UN ESPACE SÉCURISANT POUR TRAVERSER CETTE PÉRIODE DE CHANGEMENTS.

POUR VOUS PARENTS : Dans le même temps un groupe d'échanges pour vous préparer à accueillir la parole de votre enfant.

Renseignements et inscription : 05 55 10 53 58

Action soutenue et financée par: [Logos of various organizations]

L'USAGE RESPONSABLE DU NUMÉRIQUE EN FAMILLE

L'année qui s'est écoulée a imposé l'usage du numérique et la place des écrans dans l'ensemble des foyers. L'enseignement à distance, le télétravail ont conduit les familles à se doter d'équipement afin aussi de garder une fenêtre ouverte sur l'extérieur. Des applications diverses ont inondé le marché pour nous distraire, nous instruire, nous cultiver... et les écrans ont occupé en quelques semaines toujours plus de place dans nos foyers alors même que les campagnes d'éducation aux médias tendaient à encourager parents et éducateurs à exercer l'esprit critique des enfants et des jeunes à plus de discernement quant aux informations véhiculées sur les réseaux sociaux et diverses plateformes.

La question des écrans et du numérique demeure essentielle et fait l'objet d'interventions régulières auprès des familles. Elle restera une priorité pour l'UDAF.

2021
Le pôle parentalité continue de déployer des actions en lien avec la convention d'objectifs et les priorités de l'UDAF 87.

EDUCATION ET CULTURE

LIRE ET FAIRE LIRE

Depuis sa création au plan national en 1999, Lire et faire lire est coordonnée en Haute-Vienne par la Ligue de l'Enseignement-FOL et l'UDAF, et est soutenue par l'Inspection Académique. Cette activité, basée sur le plaisir de lire et la solidarité entre les générations, met en relation des retraités bénévoles et des petits groupes d'enfants, autour du plaisir de la lecture.

Le Conseil d'Administration de Lire et faire lire national a statué en 2020 sur la suspension des interventions des bénévoles en raison de la crise sanitaire.

EN HAUTE-VIENNE

154 BÉNÉVOLES



DONT 9 BÉNÉVOLES RELAIS



109

STRUCTURES

72 écoles (35 maternelles, 35 élémentaires, 2 collèges)
11 multi-accueil petite enfance
16 centres de loisirs
1 bibliothèque
9 autres : IME, Ehpad et librairies

REPARTIES DANS

37 COMMUNES



7 FORMATIONS

4 RÉUNIONS D'ÉCHANGES

3 cafés rencontres
en visioconférence



QUELQUES FORMATIONS A L'HONNEUR

- Une oeuvre - un genre - un auteur (formation nationale) : Claire Gaudriot - Auteur, illustratrice et artiste
- L'humour en littérature jeunesse : Bibliothécaires de la BFM de Limoges
- La posture du lecteur animateur (financée par le FDVA) : Maryse Métra - Psychologue de l'enfance et de l'adolescence
- Formations aux outils numériques et informatiques : Ligue de l'enseignement

MANIFESTATIONS

Lectures à la Fnac (partenariat national)

Lectures estivales au Musée des Beaux Arts

Nuit de la lecture avec la BFM de Limoges + à St-Junien avec loccasedelire.com

Animation estivales à Limoges (lectures de rue au Chapeau Magique + Partir en livres à Entre Deux)

LECTURES DE CITOYENS

DIPLOME DE L'ÉCO-CITOYEN DE L'ANNÉE 2019-2020

Décerné à :

Pour son investissement dans le cadre du projet "Espaces de Citoyens"

FAIT À L'IMPRESSION :



Soutenue par la DDCSPP de la Haute-Vienne, Lire et faire lire 87 a poursuivi son action en proposant aux structures d'animation du département d'aborder une nouvelle thématique "Environnement et développement durable".

14 structures inscrites, dont 5 hors Limoges, soit plus de 350 enfants (de 3 à 14 ans) ont pu aborder la thématique grâce à la sélection d'albums jeunesse proposée et aux défis mis en oeuvre dans chaque structure. Une fois les livres lus par les bénévoles de l'association Lire et Faire Lire, chaque enfant a pu voter, dans les mêmes conditions qu'un vote républicain, pour son livre favori.

Avec la crise sanitaire, l'action a dû être repensée : les votes ont eu lieu dans les structures et l'événement final n'a pu se dérouler comme prévu. Afin de remercier tous les participants pour leur fort engagement malgré le contexte, divers documents leur ont été remis : un diplôme de l'éco-citoyen, un livret regroupant toutes les activités mises en place par les structures inscrites, et des albums jeunesse des Editions du Pourquoi Pas ?.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - VAE

Depuis 2017, prestataire de la Direction Générale et Départementale de la Cohésion Sociale de la Nouvelle-Aquitaine, l'UDAF 87 organise des sessions de jury de VAE dans les domaines du social et du paramédical.

En 2020, malgré la COVID-19, 16 sessions ont été organisées (visio et présentiel), soit 111 candidats reçus en entretien (contre 17 sessions et 151 candidats en 2019).

AUTRES ACTIONS

En raison de la crise sanitaire, les actions suivantes n'ont pu être maintenues : Parcours Culture (favoriser l'accès à la culture des personnes sous mesure de protection de l'UDAF 87) et Les Jeunes Enquêteurs de la laïcité (ateliers de sensibilisation à la question du vivre-ensemble et au respect de la diversité auprès de jeunes de 8 à 14 ans).

2021

L'année en cours sera consacrée à la poursuite des projets "Education et Culture" évoqués dans cette partie.

MANDATAIRE JUDICIAIRE



Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007, l'UDAF 87 a été habilitée par l'arrêté préfectoral N°1654 pour les Mesures de Protection des Majeurs modifiée le 8 juin 2015 pour l'extension de l'activité passant de 2068 à 2180 mesures.

MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

2127
Mesures au 31/12/2020

198
Nouvelles mesures

235
Mesures terminées

10,6 ans
Durée moyenne de la mesure

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE

10 mesures au 31/12/2020

Mesure judiciaire par laquelle le mandataire perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales, en vue de rétablir une autonomie dans la gestion des ressources

SAUVEGARDE DE JUSTICE

56 mesures au 31/12/2020

Mesure de protection provisoire n'entraînant pas d'incapacité juridique. Elle dure maximum un an renouvelable une fois

CURATELLE SIMPLE

36 mesures au 31/12/2020

Destinée aux personnes pouvant gérer leur quotidien mais qui ont besoin d'assistance dans la gestion de leur patrimoine (épargne, propriétés immobilières.

Elles conservent leur pleine autonomie sur la gestion de leurs dépenses ainsi que sur les actes de la vie courante.

CURATELLE RENFORCÉE

1417 mesures au 31/12/2020

Le majeur est assisté du curateur dans les actes de la vie civile. Le curateur perçoit seul les revenus et assure lui-même les dépenses à l'égard des tiers.

TUTELLE

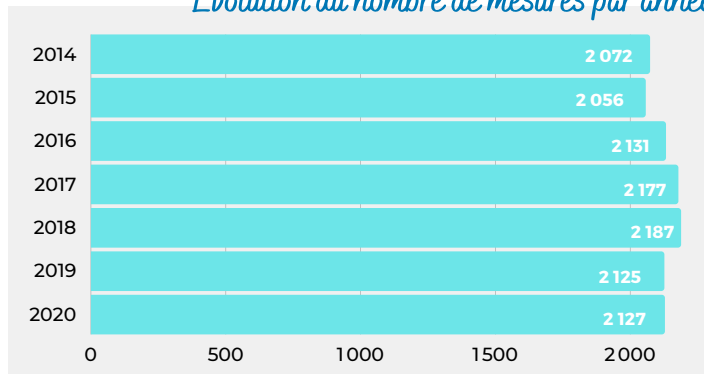
589 mesures au 31/12/2020

Mesure qui s'applique à une personne qui a besoin d'être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile. Cela suppose une altération grave des facultés mentales et/ou corporelles

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2020

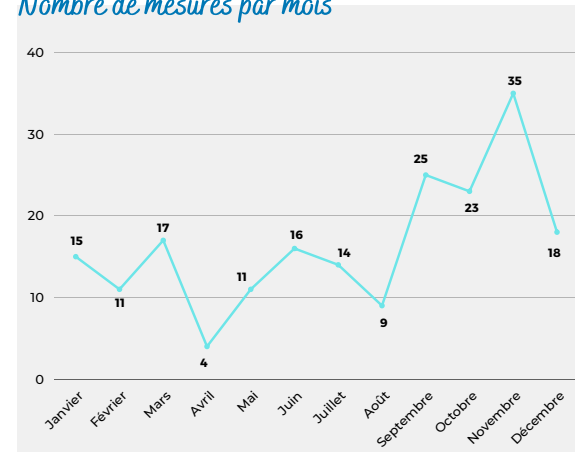
En 2020, le service a réussi à maintenir une activité à la hauteur de 2019. En effet, malgré les effets de la crise sanitaire et le peu de mesures attribuées pendant les mois du premier confinement, le service constate une augmentation de nouvelles mesures de +8%.

Evolution du nombre de mesures par année



Cette augmentation du nombre de mesures a principalement été constatée sur les 4 derniers mois de l'année, avec une moyenne de 25 mesures par mois.

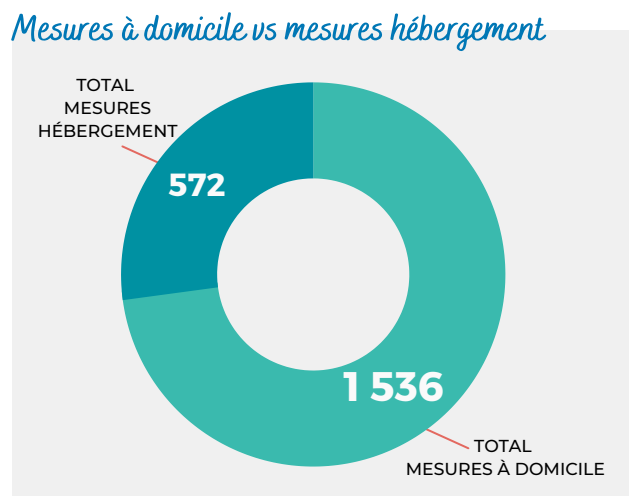
Nombre de mesures par mois



L'arrivée en nombre de nouvelles mesures est compensée par les fins de mesures qui sont équivalentes à 2019 : 6 fins de mesure sur 10 sont liées au décès de la personne, suivies par les dessaisissements pour 18,7% et les caducités/extinctions de la mesure avec 12,8%.

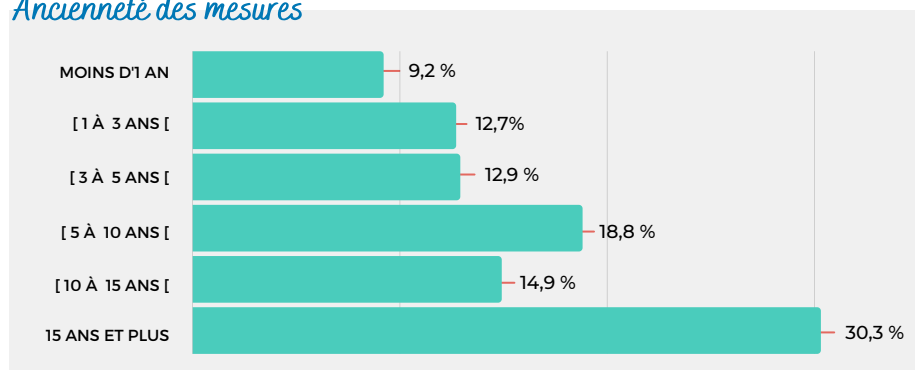
Bien que le service défende dans ses valeurs les notions de participation du majeur protégé à sa mesure et ses capacités d'autonomie, le nombre de mainlevées reste faible puisqu'il ne représente que 7% des fins de mesures.

La répartition des mesures entre domicile et établissement est équivalente aux années passées.

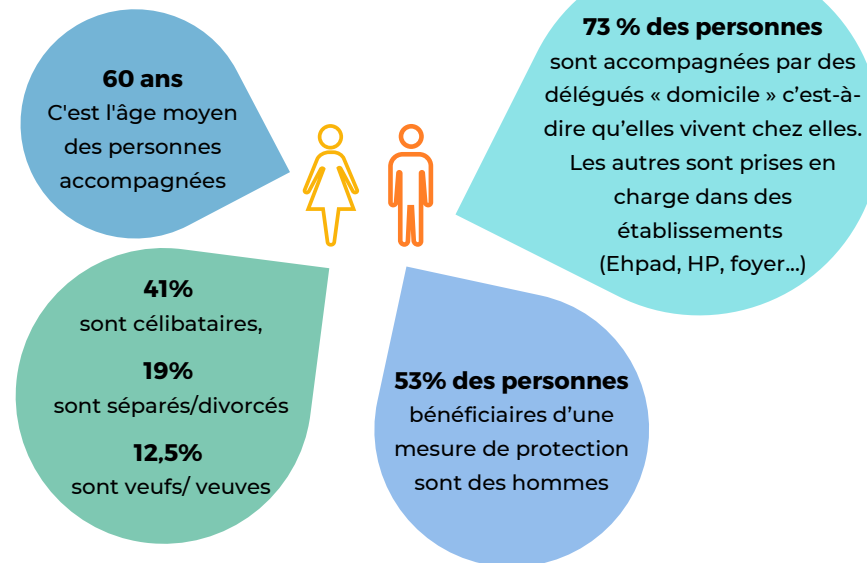


Près d'une mesure sur deux a plus de 10 ans d'ancienneté. La mesure la plus ancienne date de 1972 soit un accompagnement de 48 ans.

Ancienneté des mesures



PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES EN 2020



NOS SERVICES SUPPORTS

SERVICE JURIDIQUE

Il intervient en soutien aux mandataires judiciaires sur les aspects :

- **patrimoniaux** des dossiers : successions, ventes de biens immobiliers, placements financiers... ;
- **contentieux** quand les majeurs protégés sont impliqués dans des contentieux amiables ou judiciaires au civil notamment ;
- de **tutelles** ou curatelles ad hoc et curatelles simples.

SERVICE ADMINISTRATIF

Il soutient les délégués mandataires pour la partie administrative des mesures et l'accueil téléphonique et physique du public grâce :

- **aux secrétaires « tutelles »** pour le suivi administratif des dossiers des majeurs, de l'ouverture à la fin de la mesure (entre 150 et 200 dossiers par secrétaires) ;
- **à une équipe « Accueil »** en charge de l'accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00 (sauf le mercredi après-midi) ainsi que de la gestion du courrier ;
- **à des secrétariats spécifiques** : "Fichier", "Frais Médicaux", ou "Polyvalent".

SERVICE COMPTABILITÉ

Il accompagne les délégués sur la partie financière de la mesure : relations aux banques, gestion des factures, gestion des frais de mesures,...

MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

FAITS MARQUANTS DU SERVICE EN 2020

Les projets programmés sur l'année 2020 n'ont pas pu être tenus comme prévu. En effet, deux facteurs principaux viennent l'expliquer :

Un renouveau dans l'équipe d'encadrement

Suite au départ de deux chefs de service peu avant le confinement, les recrutements n'ont pu être réalisés qu'à partir du mois de mai, laissant ainsi les postes vacants plusieurs mois. Ainsi au 13 juillet 2020 :

- Madame POTTIER, initialement cheffe de service tutelle a pris le poste de **cheffe du service juridique et patrimonial**,
- Madame QUINDOS a pris ses fonctions de **cheffe du service administratif**,
- Monsieur MAS a été nommé **chef de service Tutelle**.

Enfin, suite au départ à la retraite de Madame D'Abzac en fin d'année, **cheffe du service comptable**, Madame RINCKEL, son adjointe a pris la direction du service.

Ce renouvellement de l'équipe a permis un nouveau souffle et une nouvelle dynamique dans l'animation des équipes et dans le développement de projets.

Une adaptabilité permanente dans la gestion de la crise sanitaire

Dès l'annonce du premier confinement, les équipes ont dû faire preuve d'une **très grande réactivité et adaptabilité**. En moins de 24h, une organisation a pu être mise en place afin que l'ensemble des salariés puisse télétravailler et assure une continuité de service dans une situation inédite. Ainsi grâce aux outils métiers (logiciel, système téléphonique,...), **la priorité a été donnée, lors du premier confinement, aux contacts avec les usagers**.

Durant le reste de l'année, les conditions de travail ont évolué au grès des recommandations nationales avec **5 organisations différentes**... Il a donc été compliqué d'inciter les équipes à s'investir sur des projets supplémentaires.

PROJETS TRAVAILLÉS SUR 2020 - 2021

Amélioration et développement de l'outil métier

Le service a travaillé sur l'année 2020 à l'ouverture de plusieurs modules :

- la gestion des évènements (rencontres, démarches, incidents,...),
- les affaires juridiques,
- la gestion du patrimoine.

L'équipe d'encadrement est également investie dans les différents groupes de travail, notamment pour **la construction du module comptabilité**. Des ouvertures de modules prévues en 2020 ont été reportées pour 2021 : les consignes & la gestion des mesures.

Projet de réorganisation du service

Les deux éléments marquants de 2020 n'ont pas permis d'engager dans de bonnes conditions cette réflexion. Ce projet a donc redémarré début 2021.



Pour rappel, cette réorganisation doit permettre d'adapter nos pratiques et nos fonctionnements pour améliorer la qualité de l'accompagnement de nos usagers en les associant le plus possible à leur mesure de protection et en favorisant le plus possible leur autonomie.

Démarche d'Evaluation et Participation des usagers

Au vu du contexte et des conditions sanitaires n'ayant pu permettre aux équipes de se réunir, **la deuxième évaluation interne** prévue en août 2020, a été reportée au 31 décembre après accord. L'autoévaluation a donc été réalisée sur le deuxième semestre par l'équipe d'encadrement.

Le groupe d'expression des usagers n'a pas pu être réuni pour participer à cette évaluation mais afin de les associer à minima, un questionnaire sous la forme d'un entretien téléphonique leur a été proposé. Suite au deuxième confinement un report jusqu'au 30 octobre 2021 a été accordé. Non finalisé en fin d'année, le rapport sera rendu dans les premiers mois de 2020.

2 0 2 1

- **Poursuite du développement d'EVOLUTION**
- **Travail sur la réorganisation du service**
- **Réalisation du nouveau projet de service**
- **Poursuite des partenariats et des participations aux groupes de travail nationaux**

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



Le service ISTF a pour but d'informer et soutenir les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs, en application de l'article 449 du Code Civil.

Ce service gratuit en collaboration étroite avec le service de l'ALSEA, propose accueil, écoute, information et orientation pour :

- toute personne susceptible de solliciter une mesure de protection pour elle-même ou pour un tiers,
- toute personne qui peut être ou qui est désignée curatrice ou tutrice,
- tout professionnel ou bénévole en lien direct ou indirect avec des personnes protégées et/ou de leur famille.

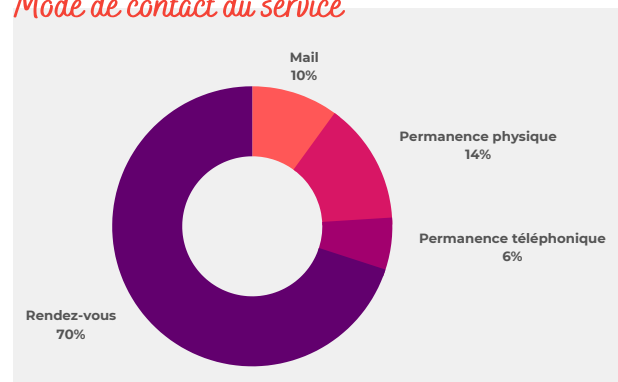
Cet accompagnement peut être fait à titre individuel ou lors de présentations collectives proposées dans des structures médico-sociales, associations, organismes publics.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2020

En 2020, le service ISTF de l'UDAF a été sollicité 50 fois à titre individuel. Cette activité est divisée par moitié comparée à l'année précédente du fait de la crise sanitaire et notamment de l'arrêt lors du 1er confinement et des mois suivants des permanences mises en place auprès du Tribunal d'Instance qui sont normalement assurées tous les vendredis de 10 heures à 12 heures alternativement par l'UDAF et l'ALSEA.

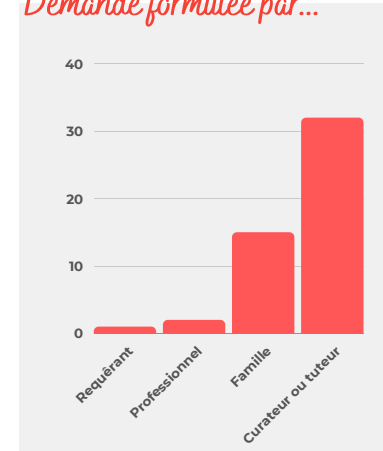
En effet, pendant près de 6 mois le service n'a pu être proposé que par téléphone et par mail.

Mode de contact du service

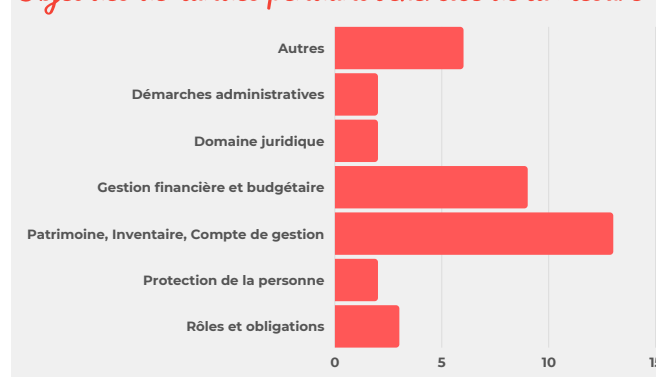


75% des demandes sont réalisées pour des mesures déjà en cours.

Demande formulée par...



Objet des demandes pendant l'exercice de la mesure



L'activité autour d'interventions collectives a fortement été impactée aussi sur l'année puisque seulement deux interventions ont pu être réalisées pour un total de 42 participants.

Enfin, malgré l'épidémie, l'équipe a contribué et participé à 2 réunions de travail de la plateforme interdépartementale.

2021

- Relancer les interventions collectives auprès des partenaires
- Maintien des permanences à la Cité Judiciaire en alternance avec l'ALSEA
- Poursuivre la campagne de communication
- Reconduire les réunions de concertation interdépartementale

PROTECTION DE L'ENFANCE

DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES

86

Enfants mineurs accompagnés

35

Familles accompagnées

4

Nouvelles Mesures

La mesure judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial est une mesure d'assistance éducative décidée par le Juge des Enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle vise à aider les parents à mieux prendre en compte les besoins de leurs enfants qui doivent être identifiés comme des priorités du budget familial.

Les trois déléguées de l'UDAF accompagnent, dans la limite de notre autorisation, 35 familles sur l'ensemble du département de la Haute Vienne.

Nos missions :

- la gestion des prestations familiales,
- la satisfaction des besoins des enfants,
- l'accompagnement des parents dans la parentalité.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2020

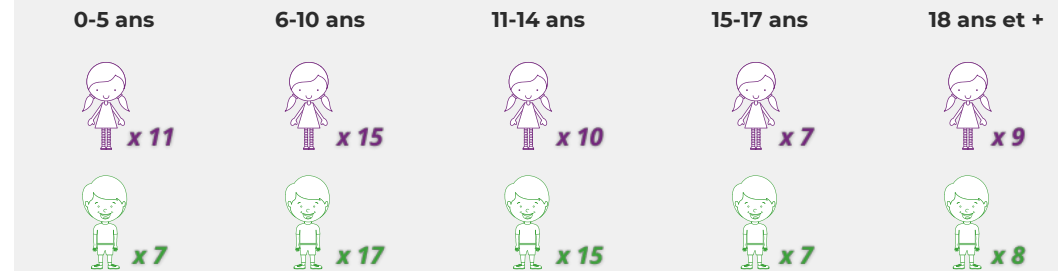
Pendant l'année 2020, le service est intervenu auprès de 35 familles avec un ratio de 3.2 enfants par famille accompagnée. Bien qu'il soit constaté au niveau national une baisse du nombre de mesures AGBF depuis plusieurs années, l'activité du service se maintient au maximum de son autorisation.

La durée moyenne de notre intervention est de 6 ans et ce fait pour près de 70% auprès de mères célibataires, ce qui est légèrement inférieur aux années passées.

5 familles ont vu leur mesure levée ou transmise à un autre mandataire, soit 15% de l'effectif total. En parallèle, le service a accueilli 4 nouvelles familles ce qui est beaucoup moins important que l'année passée. Cela s'explique probablement par la crise sanitaire mais également par le fait que l'année 2019 reste une année exceptionnelle dans le nombre de nouvelles mesures.

Sur l'année, 86 enfants mineurs ont été accompagnés soit 10 de plus qu'en 2019, répartis équitablement entre filles et garçons.

Âge des enfants selon leur sexe



FAITS MARQUANT DU SERVICE EN 2020



"Etre parents parfois plaisant parfois fatiguant"

Un moment pour vous pour en parler en toute simplicité autour d'un café

Jeu 30 Janvier 2020 de 10h à 12h
4 rue de la Préfecture à Limoges



Lignes de Bus: 4 - 8 - 10 arrêt Opéra
Téléphone 05 55 10 53 58

Inscrivez-vous auprès de votre déléguée pour participer avec ou sans vos enfants



Rencontre soutien à la parentalité

En début d'année, le service a organisé en lien avec le pôle parentalité de l'UDAF une rencontre avec les familles pour évoquer des questions de parentalité, en lien avec la mise en œuvre de son projet de service.

Du fait de la crise sanitaire, les projets programmés n'ont pas pu être tous développés comme prévu. Le contexte a fortement impacté la vie des familles, notamment lors du premier confinement et la découverte de l'école à la maison. Le service a donc fait le choix d'être au plus près des familles et leur proposer le meilleur accompagnement possible.



Ce temps, conduit avec convivialité par une équipe dynamique, a donné lieu à des échanges et des informations sur les circuits complexes existants.



- La Cellule départementale des informations préoccupantes du Département de la Haute-Vienne, pour être informé sur ce que représente une information préoccupante ainsi que sur le circuit de traitement de ces informations préoccupantes.
- Les juges pour enfants afin de faire un bilan annuel et échanger sur le fonctionnement du service.

Le service a cependant profité des projets institutionnels menés comme notamment la finalisation des travaux de la nouvelle zone d'accueil de l'UDAF 87.

Ces rencontres ont été riches et permettent à notre service d'évoluer pour être les plus à même de répondre aux besoins des familles.

L'équipe engagée dans une démarche de partenariat et d'amélioration de la qualité du service

Malgré le contexte, le service a réussi à organiser plusieurs rencontres partenariales avec :

- La CAF de la Haute Vienne afin de répondre aux questionnements sur les prestations faisant l'objet d'une MJAGBF et notamment le RSA, cela a également permis d'échanger sur des situations AGBF complexes.
- Le Service d'Accompagnement spécialisé du Cantal géré par l'association *Accent Jeunes* pour présenter ses interventions dans le cadre de l'accompagnement de mineurs victimes d'agressions sexuelles.

2 0 2 1

- **Engager un travail sur les documents de suivi de la mesure (ex : DIPC) et documents remis aux familles ;**
- **Poursuivre la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité avec le Pôle Parentalité de l'UDAF 87 ;**
- **Travailler aux échanges et aux partenariats notamment dans le cadre du CNDPF.**

LOGEMENT

FAMILLES GOUVERNANTES

2

Entrées & sorties
des dispositifs

21

Colocataires

7 ans

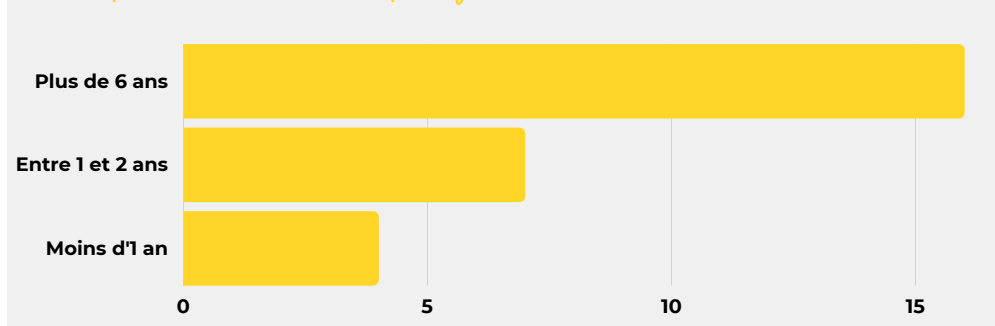
durée moyenne au sein des
dispositifs

Familles Gouvernantes est un dispositif qui s'inscrit pleinement dans l'Habitat Inclusif. Proposé à des personnes en situation de handicap psychique, sous forme de colocation, il permet d'accéder à une vie plus autonome, tout en proposant un milieu de vie ordinaire et collectif afin de faciliter l'inclusion sociale. Un accompagnement au quotidien est proposé par des auxiliaires de vie appelés gouvernant, salariés d'ACTID 87. Ils animent les temps collectifs et accompagnent également les colocataires sur des temps individuels.

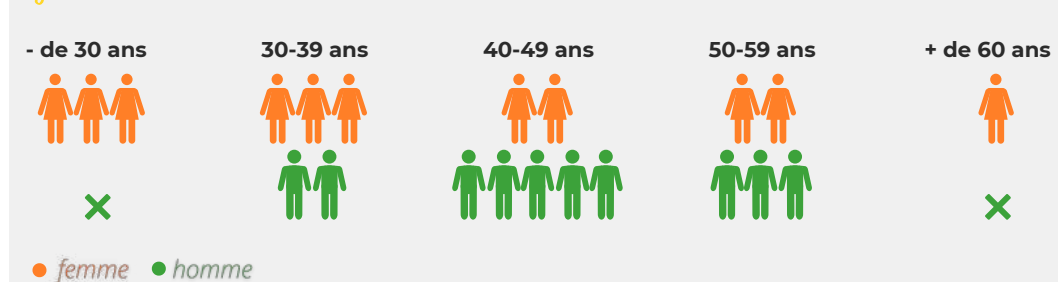
Le financement de ce dispositif est quasiment autonome. Les colocataires mutualisent les charges liées au logement (loyer, assurance, énergie,...) ainsi que l'alimentation. L'intervention des gouvernants est financée grâce à l'obtention, par chaque personne, de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui est mise en commun.

Malgré plusieurs mois de confinement, deux nouvelles colocataires ont pu intégrer les dispositifs de Limoges et deux colocataires du Palais sur vienne ont quitté les dispositifs : un vers un logement autonome et l'autre vers un établissement plus adapté à ses besoins.

Années passées au sein des dispositifs



Âge des colocataires selon leur sexe



L'année 2020 aura obligé les colocataires à faire preuve d'une grande adaptation. En complément des gestes barrières qu'il a fallu instaurer, les activités individuelles de chacun ont été suspendues ayant pour conséquence des temps de collectifs plus importants qu'à l'habitude.

En 2020, une réponse à l'appel à projet HABITAT INCLUSIF porté par l'ARS, a été déposée. Celle-ci visait à obtenir des financements spécifiques pour les dispositifs déjà mis en place et de développer cette offre pour le public Personnes Agées. Malheureusement, cette réponse n'a pas été retenue. L'équipe travaillera en 2021 à poursuivre sa recherche de financement pérenne.

RÉSIDENCE-ACCUEIL

4

Entrées & sorties
des dispositifs

20

Colocataires

2 ans et 3 mois

durée moyenne au sein de la Résidence
Accueil

La Résidence Accueil relève des dispositifs des pensions de familles. Elle s'inscrit dans le champ du logement social, avec une logique d'habitat durable sans limite de durée.

Basée sur la commune de Bellac, dans un cadre semi-collectif dont le but est de favoriser le lien social, la résidence accueil propose une offre en sous-location de 20 appartements individuels, adaptés aux besoins des personnes souffrant d'un handicap psychique et en situation d'isolement, d'exclusions sociales. Un appartement collectif est ouvert 5 jours sur 7 afin de favoriser l'intégration dans l'environnement social et la convivialité.

L'équipe est constituée de :



coordinatrices en charge des candidatures, des entrées sorties des résidents et de la gestion locative,



animatrices-accompagnatrices dont la mission est d'assurer l'animation du collectif ainsi que l'accompagnement individuel des résidents en fonction de leurs besoins.

En 2020, les 20 logements ont été occupés par 24 personnes ; 9 femmes et 15 hommes. Les quatre personnes ayant quitté la résidence accueil se sont toutes réorientées vers du logement autonome. Le taux d'occupation sur cette année est de 94%.

Il s'explique notamment par le fait que les intégrations des nouveaux résidents n'ont malheureusement pas pu être réalisées durant les deux périodes de confinement, entraînant quelques semaines de vacance sur certains logements.

Âge des colocataires de la résidence-accueil selon leur sexe

- de 30 ans



30-39 ans



40-49 ans



50-59 ans



+ de 60 ans



● femme ● homme

Pour les résidents présents, un accompagnement spécifique a été mis en place afin de pallier les difficultés liées à la crise sanitaire. Les temps d'accompagnement individuels ont été renforcés afin de compenser les temps collectifs notamment les repas qui ont dû être interrompus pendant plusieurs semaines. Ils ont pu reprendre avant l'été en limitant le nombre de participants à chaque activité et dans le respect des règles sanitaires.



2021

Familles Gouvernantes :

- Travailler sur des financements pérennes dans le cadre de l'Habitat Inclusif ;
- Engager la réflexion sur le déploiement de ce dispositif pour le public personne âgée.

Résidence Accueil :

- Demande d'extension de 5 places supplémentaires sur 2021/2022 ;
- Travail sur le déménagement sur le site collectif dont la construction a démarré en janvier 2021.

PÔLE CONSOMMATION - BUDGET

ACTION EDUCATIVE BUDGÉTAIRE

1	2	19h
Convention de partenariat	Suivis individuels réalisés	Nombre global d'heures Service AEB

Le service d'Action Educative Budgétaire (AEB) est proposé par le biais de convention avec des organismes, administrations ou entreprises qui identifient des salariés se trouvant en difficulté dans la gestion de leurs ressources. Cet accompagnement a pour objectif d'apporter du soutien à ces familles et de les amener à retrouver une stabilité financière et administrative.

En 2020, seule une convention a pu être maintenue. De plus, l'activité a été fortement limitée puisque il est préférable pour ce type d'accompagnement d'organiser des rencontres en présentiel.



UDAF
Haute-Vienne
UNIS POUR LES FAMILLES

Point conseil budget

Vous conseiller et répondre à toutes vos questions de budget

Votre conseiller « Point conseil budget » est là pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget, et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.

De quoi s'agit-il ?

- ➔ Un lieu ouvert à tous, quels que soient vos revenus
- ➔ Un expert à votre écoute
- ➔ Des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés

Demande de renseignement prise de rendez-vous :

Tél : 05.55.10.53.02
Mail : pcb@udaf87.asso.fr

Permanences

De 9h30 à 11h30

- Bellac : 1^{er} vendredi du mois
- St Junien : 2^{ème} vendredi du mois
- St Yrieix : 3^{ème} vendredi du mois
- St Léonard : 4^{ème} vendredi du mois

De 10h30 à 12h00

- Limoges : Chaque vendredi

© Photo: iStockphoto.com - iStockphoto.com

POINTS CONSEILS BUDGET

2
Points Conseils Budget

3
Salariés

1
Permanence par mois
Dans 4 villes Haut-Viennoise

Inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté du gouvernement en 2018, le déploiement de 400 Points Conseil Budget sur l'ensemble du territoire est effectif depuis le début de l'année 2021.

Suite à une réponse à l'appel à manifestation d'intérêt sur le deuxième semestre 2020, l'UDAF 87 est en charge de 2 Points Conseil Budget, sur le département de la Haute-Vienne. L'équipe a donc travaillé à la mise en place de ce service afin d'accompagner les familles dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement. Les conseils sont personnalisés, le suivi est confidentiel et entièrement gratuit pour les personnes accompagnées, quels que soient leur situation professionnelle ou leur niveau de ressources.

L'UDAF 87 accueille toute personne rencontrant une difficulté budgétaire dans ses locaux :

18 Av. Georges et Valentin Lemoine 87000 Limoges

Tous les vendredis de 10h30 à 12h00

Permanences organisées à :

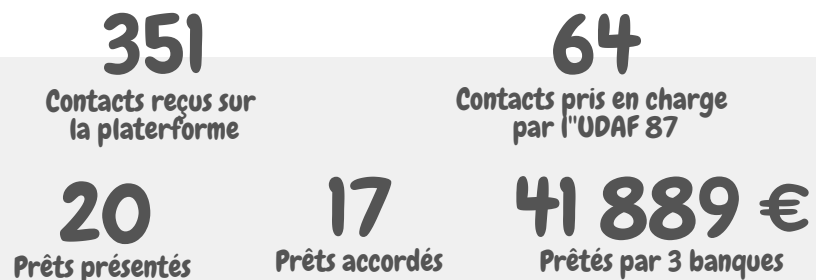
Bellac, St Junien, St Yrieix la Perche et St Léonard de Noblat

Un vendredi/mois de 9h30 à 11h30

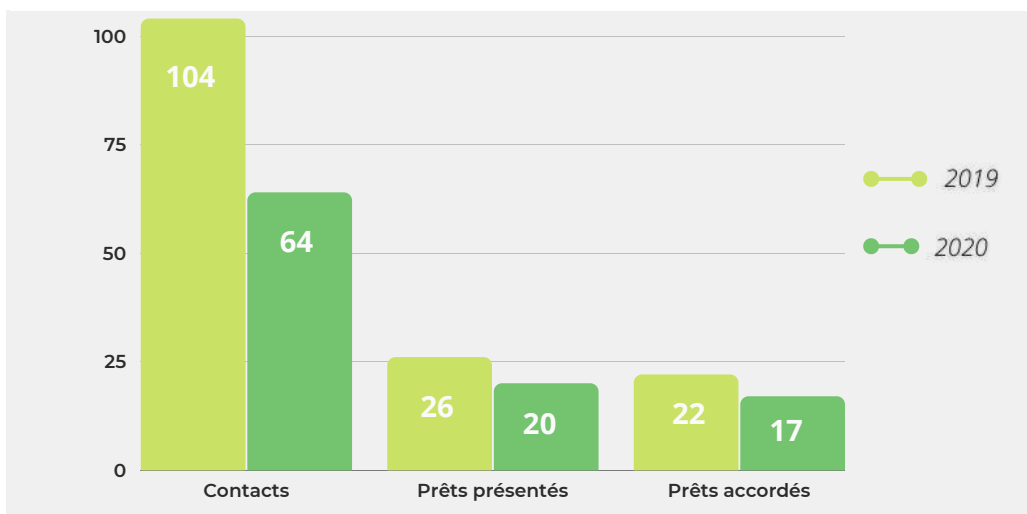
2021

L'équipe doit travailler à la mise en place d'une passerelle avec la création de ses deux labels Points Conseil Budget.

MICRO-CREDIT PERSONNEL



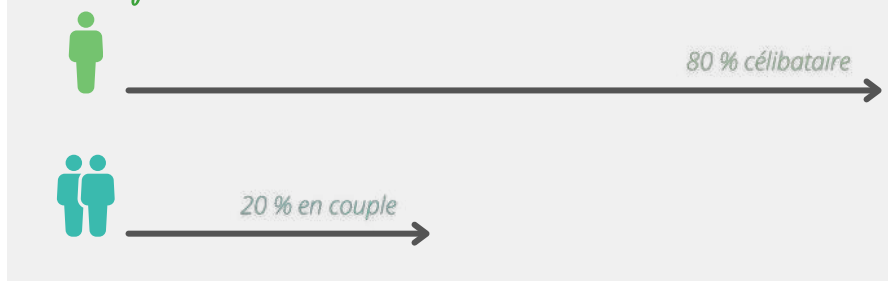
En 2020, du fait de la crise sanitaire, le nombre de contacts pour un micro-crédit a fortement diminué sur le département de la Haute Vienne, -34% sur l'année.



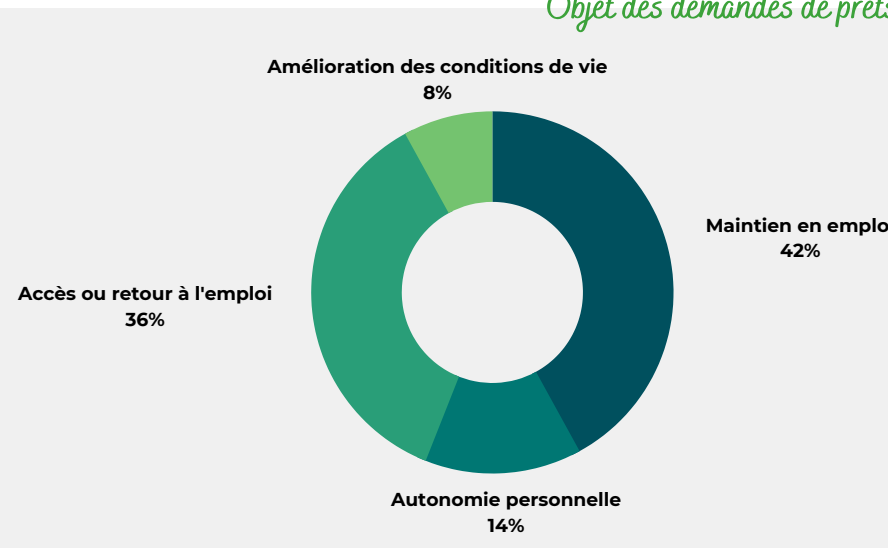
Cela s'explique d'une part par un besoin moins présent des particuliers pendant les périodes de confinement et d'autre part par un ralentissement voire la suspension de cette activité par certaines associations pendant plusieurs mois.

Le service de l'UDAF a pu être maintenu à distance avec des contacts téléphoniques ou par mail.

Situation familiale des demandeurs



Objet des demandes de prêts



Dans le cadre de la coordination de la plateforme départementale, le service a participé en visioconférence aux réunions proposées par les services de la Région Nouvelle Aquitaine et de la Banque des Territoires. Enfin, une réunion de travail a été organisée avec les prescripteurs sur le bilan de l'activité 2019, le maintien de l'activité en 2020 et sur le retour de la réunion organisée en région.

2021

- Poursuivre les collaborations avec les partenaires bancaires
- Relancer la dynamique de la plateforme sur le département de la Haute-Vienne en réunissant plus régulièrement les prescripteurs
- Travailler à la création d'une passerelle entre l'activité micro-crédit

ACCÈS AU DROIT

25

Permanences

23

Entretiens réalisés

2

Associations caritatives
partenaires

C'est dans le cadre de sa volonté « de définir et mettre en œuvre une politique d'aide à l'accès au droit, notamment en faveur des plus démunis » que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Vienne (CDAD), a depuis 2001 confié la mission à l'UDAF 87 d'accès au droit pour les plus démunis.

Les années 2018 et 2019 avaient nécessité d'importants changements de l'activité, dus notamment à une nette diminution des subventions dédiées pour l'exercice de cette mission et en conséquence des moyens humains alloués.

Seule une salariée exerce aujourd'hui la mission sur un équivalent de temps de 10% hebdomadaire.

De ce fait, l'activité en zone rurale n'est plus effective et les permanences au sein des structures partenaires ont dû être réduites avec une alternance d'une permanence une semaine sur deux (soit 2 fois par mois et par structure).

Enfin, le contexte sanitaire sur l'année 2020, nous a contraints à adapter l'organisation des permanences.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2020

Les missions de l'Accès au Droit se dissocient traditionnellement en deux branches :

- l'écoute et l'accompagnement dans les démarches des bénéficiaires ;
- l'orientation de ces mêmes personnes vers les professionnels compétents.

La première fonction de la juriste de l'Accès au Droit, avant toute problématique d'ordre juridique, est de créer une relation de confiance entre le bénéficiaire et la juriste. Ainsi, les premières permanences juridiques vont permettre la présentation de la juriste à l'ensemble des bénéficiaires et les domaines dans lesquels elle peut intervenir.



Le public visé par la mission d'Accès au Droit est le plus souvent en rupture sociale, isolé et en marge des réalités de notre société actuelle.

La tenue des permanences juridiques au sein des associations caritatives suivantes, maintenues depuis deux ans en zone urbaine, a dû être adaptée :



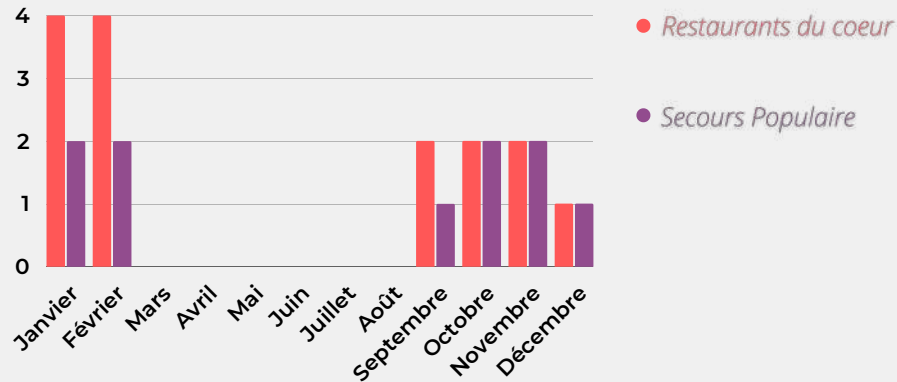
Afin de tenir compte des exigences sanitaires applicables tant aux usagers et bénévoles des associations qu'à notre juriste en poste sur cette mission, les permanences n'ont pu être assurées qu'en distanciel de mars à août 2020.

Ainsi, elle se tient à disposition des bénévoles pour répondre à leurs questions et convenir de rendez-vous téléphoniques avec les usagers quand cela est possible.

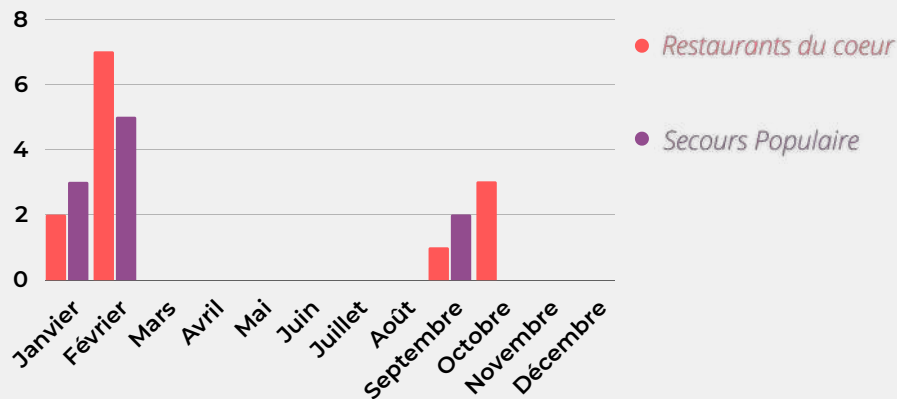
Les conditions de permanences antérieures et la proximité avec les bénéficiaires ont été mises à mal par ces conditions nouvelles. Le service rendu ne peut plus, de ce fait, être à la hauteur des besoins de ces derniers, et l'accompagnement assuré jusqu'à présent, et mis en avant dans les précédents bilans d'activité, ne peut plus être mené dans des conditions optimales.

Au total, 25 permanences ont pu être réalisées sur l'année 2020. Celles-ci ont été réparties de manière équitable entre les deux associations caritatives.

Répartition des permanences



Entretiens réalisés



Il est évident que les deux périodes de confinement ont fortement impacté l'organisation et donc les accompagnements des personnes.

Les permanences en distanciel maintenues sur la fin de l'année malgré le confinement n'ont malheureusement pas été identifiées par les bénéficiaires.

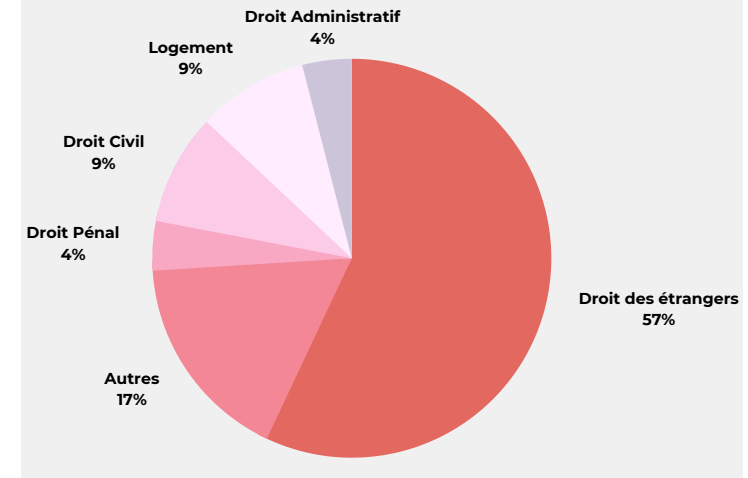
Cela confirme l'importance de la rencontre physique afin de créer un lien de confiance avec ce public.

Concernant le conseil fait aux personnes et familles, comme en 2019, le droit des étrangers correspond à plus d'une demande sur deux. Cette thématique est en constante augmentation depuis maintenant deux ans.

Les autres demandes, en lien avec le logement, le droit civil

ou encore le droit administratif sont plus liées à un accompagnement dans des démarches voire une orientation vers les services sociaux de secteur.

Objet des demandes pendant l'exercice de la mesure



2021

Pour 2021, les permanences continueront d'être assurées avec des modalités restrictives le temps que cela sera nécessaire au regard de la situation sanitaire. Cependant, nous sommes conscients que le contact en présentiel reste essentiel pour accompagner au mieux ce public et assurer un lien de confiance.

Dans la cadre de sa mission d'observatoire des familles, l'UDAF 87 sera également attentive aux conséquences de la crise actuelle sur la vie des familles. L'augmentation depuis plusieurs mois du nombre de bénéficiaires dans les associations caritatives en est un premier constat. Cela témoigne des difficultés qui peuvent être rencontrées par ces familles.

Notre service aura à cœur lors des permanences d'aller à la rencontre de ce nouveau public, de répondre au mieux à leur besoin en établissant une relation de confiance et en étant à l'écoute grâce à l'engagement et l'expérience de la tenue de ces permanences.

RESSOURCES HUMAINES

Les Ressources Humaines sont gérées par la Direction Générale en appui avec la responsable des ressources humaines. Les missions principales sont :

- Gestion technique des ressources humaines, administration du personnel
- Communication
- Conseil
- Veille juridique et législative
- Sécurité, risque et prévention
- Plan de formation

100
Salariés

88
CDI

6
Volontaires
en service civique

982
Heures de formations

11 nouvelles embauches en CDI sur 2020

- **Délégué(e)s :**
 - Marine BOISSOU
 - Constance TERRASSE
 - Anne ROYOUX
 - Sarah MENARD
 - Lisa JACQUES
- **Chefs de service :**
 - Stéphanie RINCKEL
 - Amélie QUINDOS
 - Guillaume MAS
- **Gestionnaire de paie/assistante RH :**
 - Fabienne RISTROPH
- **Juristes :**
 - Patricia AUTEF
 - Mathilde COULAUD
- **Contrat en alternance licence GRH :**
 - arrivée de Maxime SAUVAGE en soutien à la fonction RH (contrat signé avec l'ISFOGEP)

Bonne route à

- **Délégué(e)s :**
 - Emilie COLAISSEAU
 - Maud FAUCHER
 - Marie RUVEN
 - Anne-Claire JOLLIET
 - Prescillia MICHELET
- **Chefs de service :**
 - Sébastien BORDENAVE
 - Marie-Noëlle PENIGUEL
 - Marie-Joëlle D'ABZAC
- **Juristes :**
 - Céline AUDEBERT
 - Nathalie VIDAUD
- **Gestionnaire de paie/assistante RH :**
 - Hanh NGUYEN

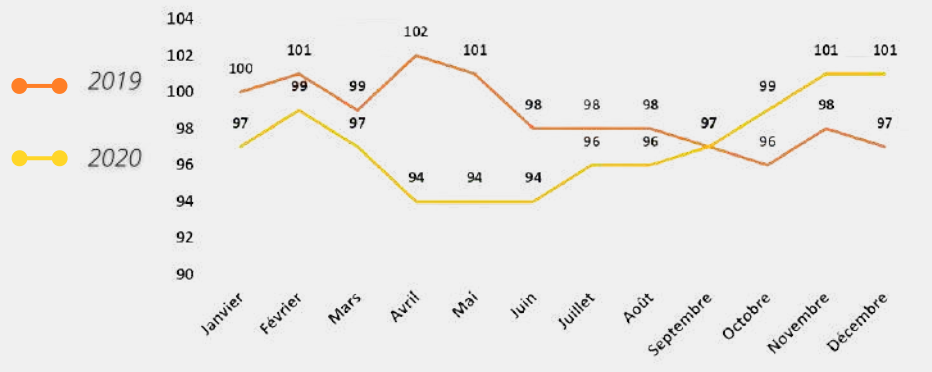
Nouvelles désignations

- **Membres du CSE (Conseil Economique et Social) :**
 - Lucie BACHELET a été désignée « titulaire » et « référente harcèlement sexuel et agissements sexistes » suite au départ d'Anne-Claire JOLLIET.
- **DPO (Délégué à la Protection des Données) :**
 - A la suite de sa nomination en qualité de cheffe de service juridique et patrimoniale, Madame Constance POTTIER a été désignée déléguée à la protection des données, chargée de la protection des données personnelles (RGPD).

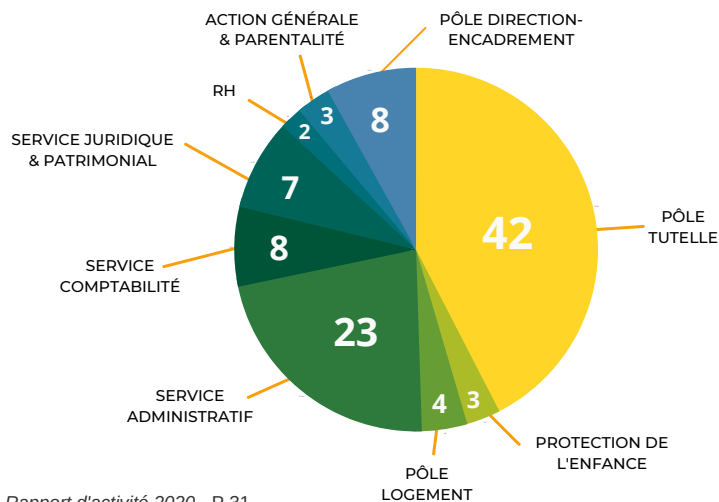
EFFECTIF (au 31/12/20)

100 salariés présents au 31/12/20 soit 95,50 ETP

Evolution de l'effectif contractuel présent en fin de mois



EN CHIFFRE, PAR SERVICE



VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

Pour le compte de l'UDAF 87, 6 jeunes volontaires ont été accueillis en 2020 dont 3 mis à disposition de l'UD CSF 87.

La durée des missions est de 8 mois. Le nombre d'heures de mission par semaine correspond environ à 28h.

Solidarité - Favoriser l'autonomie et lutter contre l'isolement des personnes vulnérables



volontaires
UDAF 87

Culture et loisirs - Créer du lien social en favorisant la participation des personnes accompagnées, aux activités socioculturelles



volontaire
UDAF 87



volontaires
UDCSF

ÉVÉNEMENTS EN 2020

Crise sanitaire « COVID 19 » : cf. page n°9 "projets de 2020"



Travaux d'accessibilité : cf. page n°8 "projets de 2020"

L'indemnité de sujétion spéciale est passée de 8.48% à 9.21% à compter du 1er février 2020.

L'index égalité professionnelle entre les Hommes et les femmes :

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel impose aux entreprises d'au moins 50 salariés de publier chaque année, le 1er mars au plus tard, un index relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

L'index de l'égalité professionnelle permet de comparer la situation des femmes et des hommes au sein d'une même entreprise. Noté sur 100 points, il se calcule à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Notre INDEX correspondant à la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 est estimé « incalculable » car le 1er indicateur n'est pas mesurable.

Actualisation du protocole de « prévention des expositions aux punaises de lit et gestion en cas d'exposition ». Document affiché dans la salle de pause sur le panneau « employeur » et disponible sur le serveur informatique.

Changement de médecin du travail à compter du 02/11/21 : Docteur CAVÉ Bernard

Installation de matériel ergonomique adapté aux besoins : souris ergonomique, clavier plat, écran...

FORMATIONS

982 heures de formation réalisées en 2020

- Analyse des pratiques
- Sécurité incendie et évacuation des locaux
- Recyclage sauveteurs secouristes au travail (SST)
- Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire



6 formations prévues en 2020 n'ont pu être réalisées à cause de la crise sanitaire. Elles sont reportées sur le plan de développement des compétences 2021.

CPF

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante. Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF).

Les heures acquises au titre du DIF doivent être intégrées au CPF au plus tard le 30 juin 2021 pour pouvoir les conserver.

RDV sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

RAPPORT FINANCIER

ANALYSE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

La crise sanitaire a eu une forte répercussion sur la gestion de nos services dès le mois de mars 2020. Nos actions n'ont donc pas pu être réalisées conformément au budget prévisionnel établi et de nombreuses économies ont été réalisées. Par conséquent, le résultat 2020 se solde par un excédent de 481 109.75 € et qui se décompose comme suit :

	UDAF INSTITUTION	PCB / AEB	MJPM	DPF	AAD	RA	FG	RT	TOTAL
Charges	228 948 €	31 424 €	4 026 021 €	121 383 €	3 756 €	187 149 €	2 386 €	- €	4 601 067 €
Produits	274 987 €	31 424 €	4 298 342 €	122 701 €	72 237 €	187 149 €	82 169 €	13 168 €	5 082 177 €
RESULTAT COMPTABLE	46 040 €	- €	272 321 €	1 318 €	68 481 €	- €	79 783 €	13 168 €	481 110 €
Report de résultat administratif 2018			10 761 €	406 €					
Réintégration des congés payés			26 421 €	596 €					
RESULTAT ADMINISTRATIF			256 661 €	2 320 €					
Pourcentage d'activité (produits)	5,41%	0,62%	84,58%	2,41%	1,42%	3,68%	1,62%	0,26%	

Trois éléments significatifs expliquent ce fort excédent :

- La crise sanitaire
- Un turn-over important au niveau des effectifs
- Une réforme du plan comptable initiée en 2018 et applicable à compter de 2020 portant notamment sur la gestion des fonds dédiés

CONCERNANT LES SERVICES MJPM ET DPF

Les visites n'ayant pas pu être menées à bien et le télétravail ayant prédominé l'année 2020, de fortes économies ont été réalisées sur des postes tels que les déplacements, les fournitures et l'énergie. En parallèle, nous avons eu des surcoûts :

- liés au retard pris par les travaux : la réception des travaux prévue initialement pour le 2ème trimestre 2020 n'a été effective qu'à la fin du 4ème trimestre 2020.
- liés à la crise sanitaire : des achats de matériel de protection (gel hydroalcoolique, masques, plexiglass) ont été réalisés et de nombreux courriers supplémentaires ont été envoyés aux personnes sous notre protection pour les tenir informés de nos horaires d'ouverture et/ou de fermeture et de l'évolution de la crise sanitaire

Par rapport au personnel, plusieurs constats expliquent les économies réalisées :

- le non remplacement du poste de direction sur l'année ;
- les postes de chefs de services laissés vacants pendant la première période de confinement ;
- le remplacement des salariés qui ont quitté l'UDAF par des professionnels avec une ancienneté moindre.

LA RÉFORME DU PLAN COMPTABLE

Les règlements de l'ANC (Autorité des Normes comptables) :

- N°2018-06 du 5 décembre 2018, homologué par un arrêté du 26 décembre 2018, publié au JO le 30 décembre 2018
- et N°2019-04 du 8 novembre 2019, homologué par arrêté du 26 décembre 2019, publié au JO du 29 décembre 2019

se sont obligatoirement appliqués à nos comptes à compter du 1er janvier 2020. Ceux-ci nous ont contraints à revoir la définition comptable des fonds dédiés et ont modifié la structure des états financiers. Par conséquent, des reprises de fonds dédiés ont dû être comptabilisées, certains de nos fonds propres ont fait l'objet d'un reclassement au niveau du passif du bilan, la présentation des états financiers (bilan, compte de résultat et annexe) a été actualisée selon les normes comptables désormais en vigueur.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité des activités. A la date d'arrêté des comptes 2020 et malgré l'épidémie toujours en cours, la direction de la structure n'a pas connaissance d'aucun élément qui pourrait remettre en cause la capacité à poursuivre les activités.

ACTIF DU BILAN

BILAN ACTIF (€)	31/12/2020 (Selon ANC n°2018-06 et 2019-04)			31/12/2019 (selon ANC 1999-01)
	Brut	Amortissements, Provisions	Net	Net
Immobilisation incorporelles	49 482	16 330	33 152	0
Frais d'établissement			0	
Frais de recherche et de développement	33 279	127	33 152	
Donations temporaires d'usufruit			0	
Concessions, brevets et droits similaires	16 203	16 203	0	
Fonds commercial (1)			0	
Autres immobilisations incorporelles			0	
Immobilisations incorporelles en cours			0	
Av. et acomptes sur immo.incorporelles			0	
Immobilisations corporelles	2 298 252	1 792 301	505 951	327 447
Terrains			0	
Constructions	1 789 661	1 362 995	426 667	212 772
Instal.techn., mat.et outillage industriels	20 497	17 363	3 135	0
Autres immobilisations corporelles	488 094	411 944	76 150	93 089
Immobilisations corporelles en cours			0	21 587
Avances et acomptes			0	
Biens reçus par legs ou donations destinés à			0	
Immobilisations financières	12 395	0	12 395	14 788
Participations	25		25	25
Créances rattachées à des participations			0	
Titres immob. de l'activité du portefeuille			0	
Autres titres immobilisés			0	
Prêts	2 400		2 400	3 900
Apport Synergie et Calipon				3 723
Cautions versées				7 140
Autres immobilisations financières	9 970		9 970	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL (I)	2 360 129	1 808 631	551 498	342 236
Mat.premières, approvisionnements			0	
En cours de product.(biens & services)			0	
Produits intermédiaires et finis			0	
Marchandises			0	
Avances et acomptes sur commandes			0	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	74 144		74 144	87 909
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	62 478		62 478	26 068
Valeurs mobilières de placement	68 461		68 461	68 461
Instruments de trésorerie			0	
Disponibilités	3 079 968		3 079 968	2 703 117
Fonds des tiers tutelle				110 667
Charges constatées d'avance (3)	10 854		10 854	10 177
ACTIF CIRCULANT TOTAL (II)	3 295 905	0	3 295 905	3 006 400
Ch.à répartir sur plusieurs exercices (III)			0	
Primes remboursement obligations (IV)			0	
TOTAL ACTIF (I à IV)	5 656 035	1 808 631	3 847 404	3 348 636
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

PASSIF DU BILAN

BILAN PASSIF (€)	31/12/2020 (Selon ANC n°2018-06 et 2019-04)	31/12/2019 (selon ANC 1999-01)
FONDS PROPRES		
Subventions non renouvelables		205 806
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	505 296	
Excédents tutelles affectés à l'investissement		253 016
Réserves de compensation des déficits d'exploitation et autres / tutelles		139 064
<i>Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	398 582	
Réserves statutaires ou contractuelles	61 095	
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	45 619	106 714
Report à nouveau	554 397	
Report à nouveau		359 858
Résultat sous contrôle des tiers financeurs		57 033
Dépenses non opposables aux financeurs (cumul)		-41 874
Dépenses de l'exercice non opposables aux financeurs		3 601
Report à nouveau en gestion propre	565 611	
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	36 685	
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise-en charge est différée</i>	-41 874	
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée des charges rejetées</i>	-6 025	
Excédent ou déficit de l'exercice	481 110	-23 526
Excédent ou déficit des activités en gestion propre	207 471	
<i>Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	273 639	
Situation nette (sous-total)	1 540 803	
<i>dont situation nette des activités sous gestion contrôlée des activités sociales et médico sociales (sous total)</i>	661 007	
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement		44 408
Réserves des plus values nettes d'actifs		17 703
Provisions réglementées	14 668	
FONDS PROPRES TOTAL (I)	1 555 470	1 121 804
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	165 145	235 906
FONDS DEDIES ET REPORTEES TOTAL (II)	165 145	235 906
Provisions pour risques	137 440	132 810
Provisions pour charges	837 310	860 354
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES TOTAL (III)	974 750	993 163
Emprunts. et dettes auprès des établ. de crédit (1)	99 243	15 157
Emprunts et dettes financières diverses (2)	2 250	2 700
Avet acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 315	78 112
Dettes fiscales et sociales	644 414	635 499
Dettes sur immob. et comptes rattachés	43 864	7 092
Autres dettes	259 952	146 913
Comptes des Tiers Tutelles		110 667
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 623
DETTES D'EXPLOITATION TOTAL (IV)	1 152 038	997 762
TOTAL PASSIF (I à V)	3 847 404	3 348 636
(1) Dont à moins d'un an :	4 569	
à plus d'un an :	94 674	
(2) Dt conc. banc. courants et soldes banques créd. :		

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS (€)	31/12/2020 (Selon ANC n°2018-06 et 2019-04)	31/12/2019 (selon ANC 1999-01)
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 145	1 143
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de Prestations de services	89 935	87 511
dont vente de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Produits de tiers financeurs		
Produits de la tarification		3 552 921
Concours publics	3 605 711	
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	3 605 711	
Subventions d'exploitation	369 758	344 572
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Autres produits - Usagers	695 317	806 222
dont produits à la charge de l'utilisateur relatifs aux activités sociales et médico-sociales	695 317	
Production immobilisée		
Reprises sur amort, dépréciations, provisions et transferts de charges	127 483	133 049
Utilisation des fonds dédiés	139 038	
Autres produits	?	687
TOTAL (I)	5 028 393	4 926 105
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	539 778	628 458
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	305 096	314 715
Salaires et traitements	2 611 358	2 650 191
Charges sociales	910 026	963 206
Autres charges de personnel		
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	77 495	81 982
Dotations aux provisions	50 898	116 569
Report en fonds dédiés	68 277	
Autres charges	29 804	34 939
TOTAL (II)	4 592 732	4 790 059
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	435 661	136 046

COMPTE DE RESULTAT CHARGES (€)	31/12/2020 (Selon ANC n°2018-06 et 2019-04)	31/12/2019 (selon ANC 1999-01)
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	452	645
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 030
TOTAL (III)	452	6 675
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	922	1 172
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (IV)	922	1 172
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-470	5 503
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	435 190	141 549
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	5 889	53 263
Sur opérations en capital		
Autres produits exceptionnels		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 035	3 035
QP des subventions d'investissement non renouv. virée au résultat	44 408	
TOTAL (V)	53 332	56 298
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 413	4 651
Sur opérations en capital		10 297
Autres charges exceptionnelles		
Dotation aux amortissements et aux provisions		172 744
TOTAL (VI)	7 413	187 692
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	45 919	-131 393
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		10 367
Engagements à réaliser sur ressources affectées		44 048
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	5 082 177	4 999 445
TOTAL DES CHARGES (II+VI+VII+VIII)	4 601 067	5 022 971
EXCEDENT OU DEFICIT	481 110	-23 526
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	273 639	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	13 674	0
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES	13 674	0
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite des biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	13 674	0
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES	13 674	0
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

RÉALISÉ 2020
PRÉVISIONNEL 2021

	Réalisé 2020	Prévisionnel 2021
Prestations	89 935	85 567
Produits de tiers financeurs - Concours publics	3 605 711	3 631 326
Produits à la charge de l'utilisateur	695 317	690 000
Cotisations	1 145	1 200
Subventions d'exploitation	369 758	339 594
Reprises sur amortissements, provisions et transfert de charges	127 483	9 000
Utilisation des fonds dédiés	139 038	9 090
Autres produits	7	-
Total des produits d'exploitation	5 028 393	4 765 777
Autres achats et charges externes	539 778	624 549
Impôts, taxes et versements assimilés	305 096	327 971
Salaires et traitements	2 611 358	2 670 949
Charges sociales	910 026	1 029 371
Dotation exploit./immobilisations aux amortissemnts	77 495	83 666
Dotations exepl. pour risqu. et charg. aux prov.	50 898	-
Reports en fonds dédiés	68 277	-
Autres charges	29 804	31 557
Total des charges d'exploitation	4 592 732	4 768 062
RESULTAT D'EXPLOITATION	435 661	2 285
Autres intérêts et produits assimilés	452	200
Produits nets sur cession valeurs mob. de placmt.	-	-
Total des produits financiers	452	200
Intérêts et charges financières	922	950
Total des charges financières	922	950
RESULTAT FINANCIER	- 470	- 750
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	435 190	3 035
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 889	-
Produits exceptionnels sur opération de capital	44 408	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 035	3 035
Total des produits exceptionnels	53 332	3 035
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 413	-
Charges exceptionnelles sur opé. en capital	-	-
Dotations except. aux provisions règlementées	-	-
Dotations except. aux amortissements et provisions	-	-
Total des charges exceptionnelles	7 413	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	45 919	3 035
TOTAL DES PRODUITS	5 082 177	4 769 012
Reprise de résultat administratif		
TOTAL DES CHARGES	4 601 067	4 769 012
RESULTAT	481 110	-
Charges des contributions volontaires en nature	13 674	-
Produits des contributions volontaires en nature	13 674	-



Comme chaque année, c'est avec ces quelques mots que je souhaite vous présenter le rapport moral de l'UDAF de la Haute Vienne.

Avant de vous exposer les orientations prévues pour l'année à venir, comment ne pas revenir sur l'année 2020. En effet, depuis des mois maintenant, nous sommes confrontés à une crise sanitaire sans précédent. Exceptionnelle en tout point, elle se prolonge dans le temps et entraîne avec elle des risques majeurs de crise économique et sociale, de délitement du lien et interroge quant à la pérennité des activités de certaines de nos associations.

Dès le premier confinement, l'UDAF 87 et ses associations familiales, se sont mobilisées pour que les services et actions se poursuivent auprès des familles, et des plus vulnérables. Nous avons su faire preuve, ensemble, d'engagement, d'adaptabilité et de soutien afin de maintenir notre activité bien qu'affectée par cette situation inédite. Je tiens ici une nouvelle fois à saluer l'investissement total dont notre réseau a fait preuve. Bénévoles et professionnels : chacun s'est engagé pour assurer la continuité de l'accompagnement des familles et des personnes isolées.

Il faut maintenant regarder vers l'avenir et espérer des jours meilleurs...

Comme vous le savez, le **nouveau projet associatif 2020-2024**, validé lors de la dernière Assemblée Générale a été travaillé avec l'objectif d'impulser une nouvelle dynamique et de garantir notre qualité de services en offrant des espaces de collaboration dédiés à la famille, aux acteurs associatifs et à nos partenaires. Pour ce faire, plusieurs actions ont été ou vont être engagées autour :

- **Du développement associatif**

La commission sur cette thématique a été relancée, il y a quelques semaines, et a fixé comme objectifs de travailler sur les axes du projet associatif à savoir :

- **La communication** : avec la mise en œuvre concrète d'une stratégie de communication commune pour le réseau Unaf-Udaf-Uraf. Nous avons prioritairement axé cette stratégie autour d'un positionnement sur les réseaux sociaux où je vous invite à nous rejoindre. Nous avons aussi lancé notre newsletter et nous prévoyons dans le cadre d'un projet porté par l'UNAF de vous proposer un nouveau site internet pour la fin de l'année.
- **La gouvernance** : Avec l'ambition de réaffirmer celle-ci en vue de légitimer nos instances et renforcer les liens entre administrateurs et salariés pour partager une culture commune. A cet effet, des administrateurs volontaires ont été nommés référents sur le pôle Logement et sur le pôle Consommation Budget. Cette nouvelle dynamique au sein de notre association doit maintenant se structurer pour que chacun y trouve de l'intérêt et du sens.
De plus, en cette année électorale, nous souhaitons également mettre en place des actions pour accompagner au mieux nos nouveaux administrateurs dans la découverte de l'UDAF et de leurs missions.
- **L'accompagnement de nos associations** : Le développement associatif, c'est aussi et surtout, renforcer le lien avec nos associations adhérentes, que ce soit avec l'UDAF ou avec les autres associations mais aussi avec nos représentants. Nous avons à cœur de mettre en lumière les initiatives, actions et engagements portés par nos associations adhérentes, tant dans l'aide que nous pouvons leur apporter dans la concrétisation de leurs projets, que sur la communication que nous pouvons réaliser pour les valoriser. Pour cela, des actions et projets sont à ce jour en réflexion pour la mise en œuvre de temps d'échanges et de convivialité dans un objectif fédérateur.

- *Le renouvellement des représentants CAF et CPAM* : L'UDAF a pour mission de défendre les intérêts matériels et moraux des familles, les représenter, parler en leur nom pour formuler des propositions aux pouvoirs publics dans l'objectif d'améliorer leurs conditions de vie. Les représentants familiaux prennent toute leur place dans les débats sur ces questions. Ils constituent un interlocuteur privilégié pour défendre les intérêts des familles auprès des services de l'Etat et des instances départementales. Début 2022, auront lieu des élections pour le renouvellement des conseils d'administration des CAF et des CPAM. Avec un nombre de postes non négligeable, le rôle des représentants de l'UDAF 87 au sein du Conseil d'Administration de la CAF est essentiel car cette institution joue un rôle important dans la vie des familles et dans la mise en œuvre de la politique familiale et d'action sociale. Il en est de même pour la Caisse d'Assurance Maladie. Dès maintenant, une campagne est lancée afin de rechercher des personnes prêtes à s'engager dans ces représentations. Pour cela des outils proposés par l'UNAF ont été mis à notre disposition sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour accompagner au mieux les candidats.

• De la poursuite et le développement des services

Enfin, dernier axe que je souhaite évoquer dans ce rapport moral, c'est bien évidemment la vie des services. Je sais combien la gestion quotidienne mobilise chaque jour chacun au sein des services, ce qui m'oblige à souligner l'engagement que nécessite la mise en œuvre de projets complémentaires. Ces projets imaginés en réponse aux attentes et besoins des familles nous font avancer et nous poussent à améliorer la qualité de nos accompagnements. Je pense notamment à :

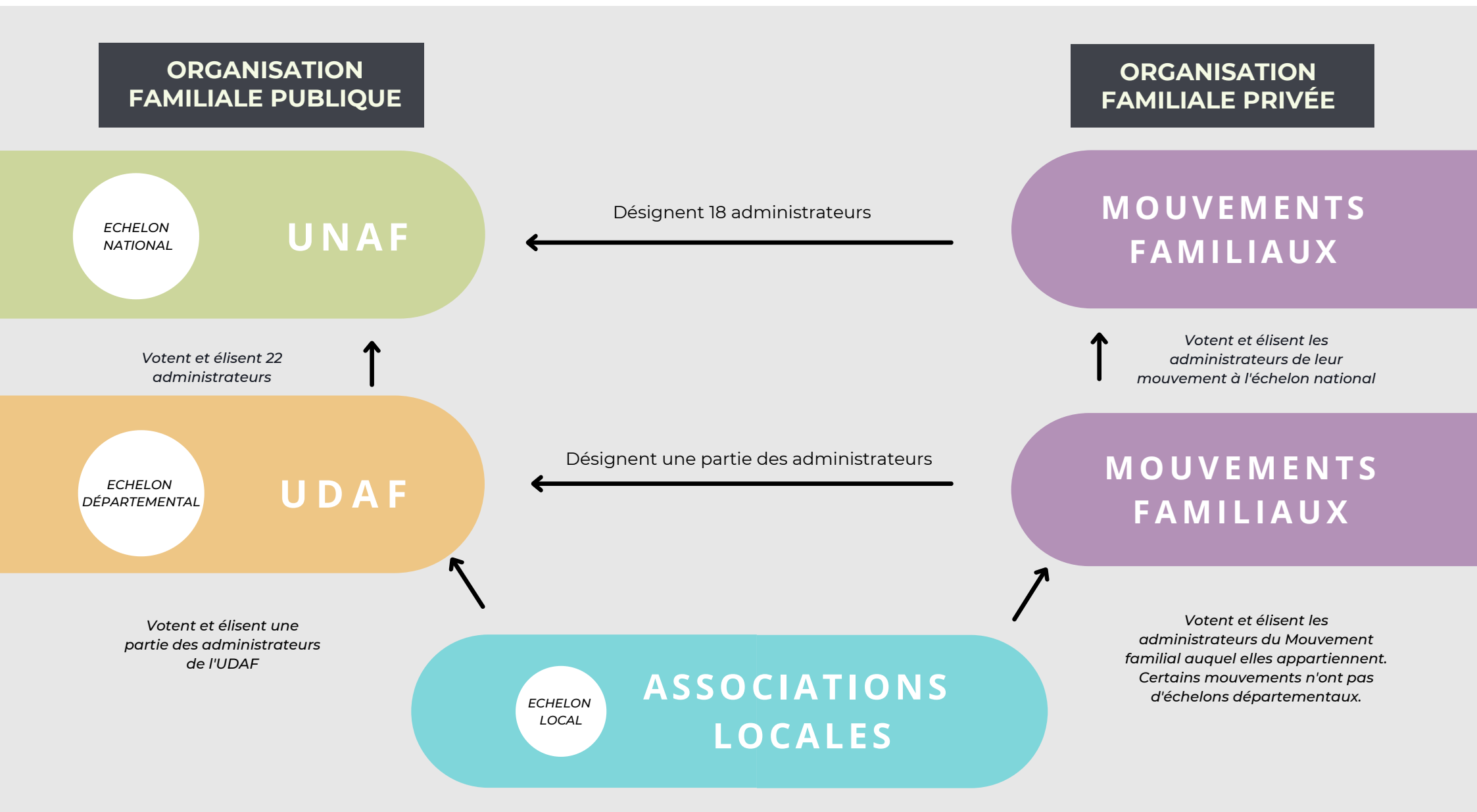
- *la mise en œuvre des Points Conseil Budget* grâce à l'obtention de deux labels, des permanences ont été mises en place sur l'ensemble du département et de nombreuses conventions de partenariats sont en cours de signature.

Avec la crise sanitaire, les budgets de nombreuses familles se trouvent fragilisés, que ce soit par une mise au chômage partiel, l'impossibilité de trouver un nouvel emploi ou encore l'arrêt d'une activité. Nos conseillères ont vocation à accompagner ces familles dans leurs difficultés budgétaires pour préserver leur pouvoir d'achat, éviter les frais d'incidents bancaires, et contribuer à lutter contre le surendettement.

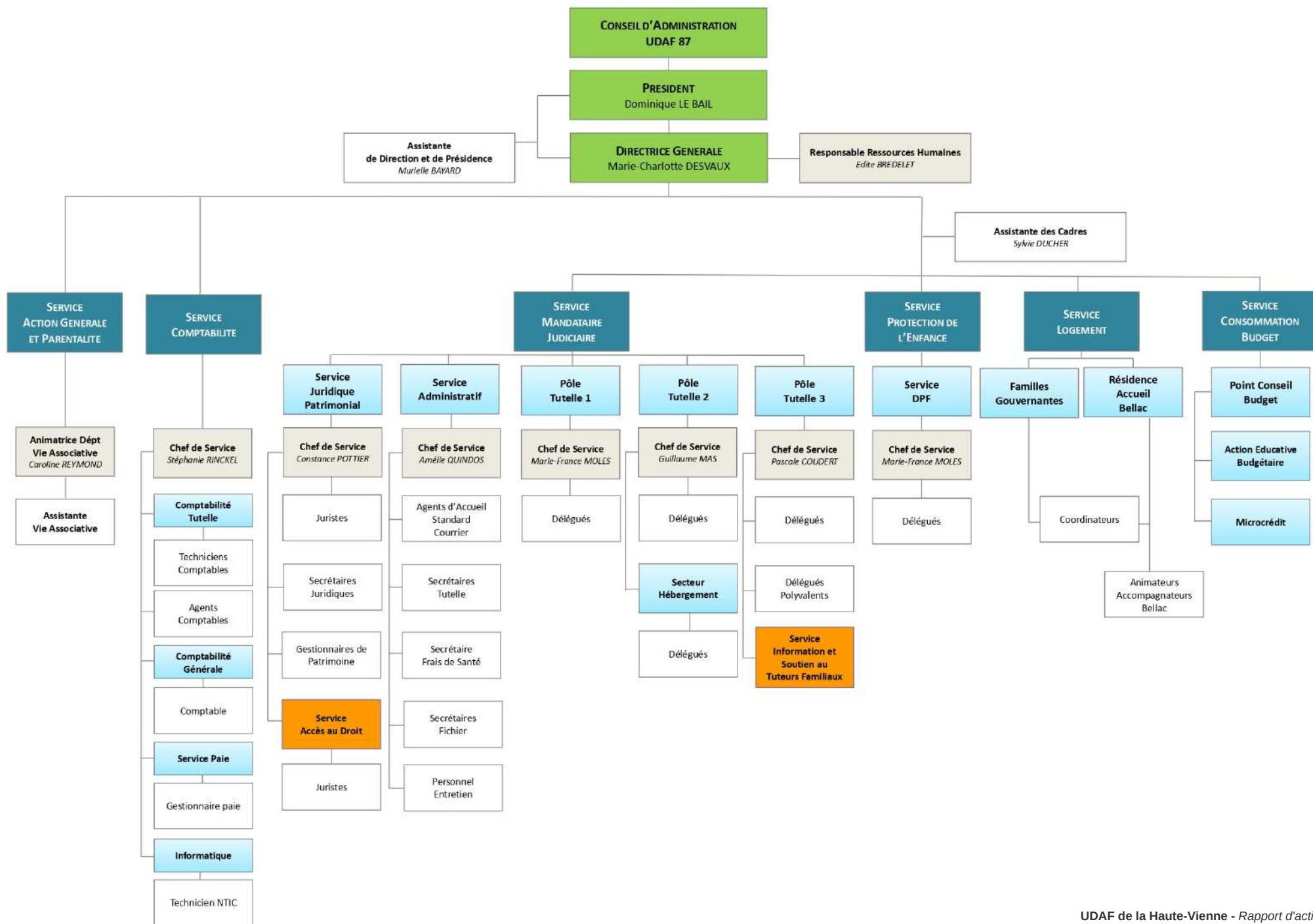
- *'Habitat Inclusif*, suite à la mission Piveteau et Wolfrom, le rapport « Demain, je pourrai choisir d'habiter avec vous » définit la stratégie de développement de l'habitat inclusif avec 56 propositions concrètes et a pour objectif de promouvoir des solutions qui permettent de vivre chez soi sans être seul. Nos dispositifs Familles Gouvernantes s'inscrivent totalement dans cette stratégie et nous espérons enfin pouvoir trouver des financements pour ces dispositifs qui n'ont plus à démontrer leur pertinence.
- *la parentalité*, ce pôle est maintenant attaché depuis plusieurs années à multiplier des partenariats sur le territoire pour développer des projets collectifs innovants qui répondent aux besoins des familles. Certains verront le jour prochainement et j'ai l'espoir que ceux qui ne sont aujourd'hui qu'intentions soient concrétisés dans les prochains mois.

Pour conclure, je souhaite adresser, au nom du Conseil d'Administration de l'UDAF de la Haute Vienne, mes remerciements à l'ensemble de nos partenaires pour leur confiance et les assure que nous continuerons à remplir l'ensemble de nos missions avec les meilleures garanties de sérieux et d'efficacité.

Chaque jour, salariés et bénévoles de l'UDAF, se mobilisent pour accompagner, soutenir et défendre les familles sur le département de la Haute Vienne. Ce sont leurs compétences, la qualité de leurs actions et l'importance de leur engagement qui fondent notre légitimité à porter la voix des familles.



ORGANIGRAMME DE L'UDAF 87 AU 31/12/2020



GLOSSAIRE

ADIL : Association Départementale d'Information sur le Logement
AD'HOC : Qui convient parfaitement à une situation (une commission sur un sujet à un moment précis)

A

ADPAD : Association D'Aide aux Personnes à Domicile
AEB : Aide éducative budgétaire
AEPAPE : Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat
ANESM : Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établ. sociaux et médico-sociaux
ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
ARS : Agence régionale de santé

B

BO : Bilan d'ouverture

CA : Conseil d'administration
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CASF : Code de l'action sociale et des familles
CCAPEX : Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDAD : Conseil Départemental de l'Accès au Droit
CDC : Caisse des dépôts et des consignations
CEPAL : Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin
CESER : Conseil économique, social et environnemental régional

C

CESF : Conseiller en économie sociale et familiale
CGET : Commissariat Général à l'égalité des territoires
CIL : Conférence intercommunale du logement
CNC : Certificat National de Compétence
CNDA : Commission Nationale de Développement Associatif
CNDPF : Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales (CRDPF = régional)
CODAMUPS : Comité départemental de l'aide médicale urgente, permanence des soins
COMED : Commission de médiation
COPIL : Comité de pilotage
COTECH : Comité technique
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRAL : Centre de ressources des accueils de loisirs
CRL : Centre Régional du Livre
CRSA : Conférence Régionale de Santé et de l'autonomie
CSE : Comité Social et Economique

D

DALO : Droit au logement opposable
DDCSPP : Direction de la cohésion sociale et de la protection des populations
DIPC : Document individuel de prise en charge
DPF : Délégué aux Prestations Familiales

DPO : Délégué à la protection des données
DRJSCS : Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

E

EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées
EHPAD : Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

F

FCPE : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

G

GED : Gestion électronique des documents
GEM : Groupe d'entraide mutuelle

I

INPES : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
ISTF : Information et soutien aux tuteurs familiaux

M

MDD : Maison du département
MDPH : Maison Départementale des Personnes handicapées
MJAGBF : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MJPM : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MSA : Mutuelle Sociale Agricole

O

ODHAC : Office Public de l'Habitat

P

PCH : Prestation compensation handicap
PLALHPD : Plan local d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées
PSFP : Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité

T

TGI : Tribunal de Grande Instance
TI : Tribunal d'Instance

R

REAAP : Réseau d'écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RGPD : Règlement général sur la protection des données

S

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAO : Services intégrés de l'accueil et de l'orientation
SISM : Semaine d'information sur la santé mentale
SPIP : Services pénitentiaires d'insertion et de probation
SST : Sauveteur secouriste du travail

U

URAPEI : Union Régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis



L'UDAF 87 EST UNE
ASSOCIATION
À BUT NON LUCRATIF
RECONNUE D'UTILITÉ
PUBLIQUE
(JO 27 NOVEMBRE 1945)

L'UDAF

(Union Départementale des Associations Familiales)

est une **association reconnue d'utilité publique**.

C'est un organisme semi-public dont les missions sont fixées par la loi (cf. code de la famille) :

- **Représentation des familles** auprès des pouvoirs publics,
- **Défense des intérêts matériels et moraux** des familles,
- **Gestion de tous services d'intérêt familial.**

